

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 28 AVRIL 2009

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 17 avril 2009, accompagnée d'un ordre du jour comportant 60 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, ~~M. MILLER~~, M. BIEFNOT, ~~M. MARTIN~~, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

~~M. BARVAIS, Président du CPAS~~

M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, ~~M. MERCIER W.~~, Mme. POURBAIX, ~~Mme MERCIER A.M.~~, ~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme. DEJARDIN~~, M. TRANCHANT, Conseillers
et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjoint.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers Collègues, je vous invite à entamer nos travaux.

Alors, d'abord le PV du Conseil Communal précédent est ici à votre disposition.

Comme à l'accoutumée, j'imagine que vous l'avez lu avec attention.

En absence de remarques avant la fin du Conseil, le PV est considéré comme approuvé.

Mes Chers Collègues, je souhaite vous suggérer compte tenu du débat qui se tient à la FUCAM à 19 heures, est-ce que vous accepteriez que un, nous procédions à la prestation de serment du nouveau Secrétaire Communal et que nous passions ensuite aux interpellations et questions avant l'ordre du jour ?

Est-ce que quelqu'un s'y oppose d'une manière durable ? Constatant le consensus, il en sera fait ainsi.

Sont excusés : Mme MERCIER, Mme DUJARDIN, MM. BARVAIS, MARTIN et MILLER.

1^{er} objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF. Prestation de serment du Secrétaire communal. GRH PA/020/GEN

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes Chers Collègues, il me revient le plaisir d'appeler pour la prestation de serment en qualité de Secrétaire Communal de la Ville de Mons, Monsieur Pierre URBAIN, connu par la plupart d'entre nous qui est Licencié en Droit de l'Université Libre de Bruxelles. Il avait d'ailleurs pris comme option, une bonne option, c'est-à-dire celle du droit public. Il a accompli de nombreux travaux scientifiques. Il a aussi acquis un diplôme de l'English Academy de Bruxelles. Il a fait ses études antérieures à Boussu mais aussi en Latin-Math à l'Athénée Royal de Quiévrain, ce qui est une garantie de qualité.

Que puis-je dire ? C'est qu'il a énormément travaillé dans le domaine de la fonction publique à divers endroits et qu'il est Secrétaire Communal de notre commune voisine et aimée de Boussu dont je salue le Bourgmestre que j'ai vu dans le public, Secrétaire Communal de Boussu depuis 1982. Encore un élément quand je lis son curriculum vitae, ayant choisi son camp depuis longtemps, il est membre du Conseil d'Administration du Royal Franc Borain. Ce qui est un élément que je note avec attention dans ce curriculum vitae. Si vous voulez tout savoir, il aime le cinéma, le théâtre, la musique, la lecture, l'architecture et la peinture et vous savez que je suis très attentif aux sports pratiqués, c'est le tennis et le jogging donc nous risquons d'avoir un Secrétaire Communal qui de temps en temps arrivera à l'Hôtel de Ville en faisant du jogging. Il a de très bonnes connaissances, comme je viens de l'indiquer de l'anglais et une compréhension du néerlandais, il a été retenu par le Collège après sélection et analyse et je vous suggère donc d'accepter sa prestation de serment et je l'appelle... Voilà Monsieur Pierre URBAIN, je vous en prie, j'imagine que vous connaissez la formule de la prestation de serment, je vous écoute avec attention.

M. Pierre URBAIN, Secrétaire Communal : Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple Belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je prends acte de votre prestation de serment et vous installe en qualité de Secrétaire Communal de la Ville de Mons et au nom de tous, je vous félicite.

M. Pierre URBAIN, Secrétaire Communal : Merci beaucoup Monsieur le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, bon vent, bon travail encore une fois merci beaucoup. Je m'excuse auprès des amis de Boussu d'avoir transféré le Secrétaire Communal mais bon voilà c'est comme ça. Merci.

ADOpte à l'unanimité - 1^{ère} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, on commence par les questions ou les interpellations ?

La première, on va commencer par une dame, Madame MOUCHERON, qui souhaite s'exprimer au sujet d'un projet immobilier à la rue du Curoir à Mons. Je vous en prie Madame.

Sortie de MM. COLLETTE et HAMBYE = 34 présents

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous aurez remarqué que ce n'est pas quand l'opposition s'exprime que ces bruits stridents retentissent.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui j'ai pu constater.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez constaté. Je ne voudrais pas qu'on pense que...Allez-y !

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues, ces derniers jours j'ai été interpellée à plusieurs reprises et par différents organismes à propos du projet immobilier envisagé à la rue du Curoir. Alors, les points de controverse portés à ma connaissance, m'ont paru suffisamment interpellant pour que je m'adresse à vous aujourd'hui. Pour commencer et resituer un peu le dossier, ce projet a déjà fait l'objet de deux versions. Ainsi un premier projet proposait la création de 300 logements sur une surface de plus de 2 hectares. Le premier projet, difficilement réalisable a reçu un avis négatif au niveau de l'étude d'incidence et a très vite été abandonné. Il a été remplacé par un autre, moins ambitieux mais restant très imposant, prévoyant la création de 132 logements sur une surface plus petite ne nécessitant plus d'étude d'incidence. Une nouvelle étude a cependant été réalisée sur la deuxième version du projet et a, à nouveau, conclut en un avis défavorable au projet. Concernant la CCAT, elle a été divisée entre deux avis, une partie

largement majoritaire qui a été complètement défavorable au projet, et l'autre qui souhaitait revoir encore le projet à la baisse. Je souligne en tout cas que personne ne l'envisageait tel quel. Alors, les avis négatifs rendus par la CCAT dans l'étude d'incidence sont justifiés notamment par le fait que le projet soit érigé sur un terrain marécageux et impropre à l'urbanisation, le fait que les voiries d'accès donc le Chemin du Versant et la rue du Curoir sont inappropriées pour accueillir la circulation qui va découler de 132 logements supplémentaires, le fait que la densité de population envisagée est largement supérieure au maxima que le Collège a fixé lui-même, le fait que le marais de l'Arsenal est une zone protégée pour sa faune et sa flore et que les prairies voisines mais réquisitionnées pour ce projet-ci sont donc également fort importantes pour la nidification et le fait que ces terrains sont en zone d'équipement communautaire mais que le projet ne propose rien qui respecte cette directive. Par ailleurs, l'avis de l'urbanisme a aussi listé différentes dérogations par rapport au RCU. On aurait pu s'attendre à une révision du projet permettant d'apporter la clarté nécessaire sur certains éléments et sur base des avis qui ont été mentionnés, j'ai tout de même été interpellée par l'avis positif et sans révision du Collège, le 27 mars dernier. Il a été constaté la différence entre les avis émis sur un projet d'une telle importance et à ma connaissance, ce n'est pas quelque chose d'habituel que ces avis puissent converger, mais non, ce serait logique que les avis convergents et qu'ils ne soient pas aussi divergents sur ce projet. Alors, j'aurais voulu connaître les raisons qui ont amené le Collège à défendre ce projet tel quel à cet endroit, malgré le rapport négatif de l'étude d'incidence, l'avis défavorable de la CCAT, les remarques formulées par l'urbanisme sans parler évidemment des riverains qui attendent une justification par rapport à votre choix. Je vous remercie d'avance pour les explications que vous jugerez utiles de me donner.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame, Monsieur l'Echevin.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre, Madame la Conseillère, merci pour votre interpellation. Je voudrais tout d'abord reprendre quelques éléments et sans doute répéter certains éléments que vous nous avez évoqués. D'abord, la situation, les terrains concernés par la demande font partie d'une vaste zone non bâtie, affectée en zone d'équipement communautaire et de services publics au plan de

secteur, située entre l'Arsenal de la SNCB, à l'Ouest, la rue Emile Vandervelde au Sud, le Chemin du Versant à l'Est et la Digue de Cuesmes.

Les terrains concernés font partie d'un quartier composé d'habitations généralement implantées en ordre fermé, quelques immeubles toutefois de bureaux de plus grand gabarit y sont implantés, c'est le cas notamment des bâtiments de la SWDE ou les services provinciaux.

L'historique tout d'abord. Il faut savoir que le 19 avril 2007, voici exactement 2 ans, le promoteur a formulé une demande de CU2 qui est une demande de principe à l'Administration. Cette demande visait la construction de 250 appartements d'une, deux et trois chambres implantés le long de nouvelles voiries et cela, en impasse. Des parkings souterrains étaient envisagés. L'ensemble du projet étant prévu sur un terrain de 2,5 hectares. Le 17 août 2007, nous avons délivré ce document, reprenant conjointement l'avis du Collège et de la Région Wallonne. Le Collège, sur base de l'avis de ses services, comme le fonctionnaire délégué, ont effectivement rendu un avis favorable sur le principe de construction en souhaitant néanmoins que le projet soit revu dans sa globalité tant en ce qui concerne les gabarits, la densité que l'organisation des voiries. Suite aux avis remis dans le CU2, le promoteur a modifié son projet et a fait entamer une étude d'incidence. Dans ce cadre, une première réunion d'information au public est organisée et elle a lieu en novembre, tout au début novembre 2007. Un projet modifié et proposant encore 250 logements y est présenté. De très nombreuses plaintes sont enregistrées et communiquées au promoteur. Le projet est alors à nouveau revu par le promoteur et une seconde réunion de présentation a lieu le 10 avril 2008. Le promoteur propose alors non plus 250 logements mais se limite à 132 logements composés de 112 appartements et de 20 maisons. De nombreuses plaintes sont malgré tout encore enregistrées et transmises au promoteur.

La demande de permis quant à elle. La demande de permis a été déposée en début d'année auprès du Fonctionnaire délégué de la Région Wallonne. C'est lui en effet qui est compétent pour la délivrance ou le refus de permis dans ce type de dossier. L'avis, comme vous l'avez dit, du Collège a été sollicité le 23 janvier 2009 et comme je viens de vous le dire, la demande envisage la création de 20 habitations unifamiliales portant chacune un garage, et de 112 appartements répartis en trois blocs de rez +3, de deux garages collectifs en sous-sol, de places de parking, de voiries, d'un bassin d'orage et d'une placette sur un terrain d'une superficie d'environ non plus 2,50 hectares mais 16ha. Une enquête publique s'est tenue, elle a donné lieu à des réclamations portant sur

la destination communautaire de la zone à trop forte densité sur la parcelle de terrain concerné, la petite taille des logements envisagés. Le projet se situe en zone d'équipements communautaires et de services publics au plan de secteur de Mons-Borinage, cette zone peut comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général.

Or, le projet consiste en la création de logements moyens ou de taille réduite. Il répond donc à une demande importante de logements de ce type indisponibles en nombre insuffisant sur le territoire de la Ville de Mons. Ainsi que le relève l'étude d'incidences, il est frappant de constater que près de 40 % des ménages installés à Mons sont des isolés, soit près de 10 % en plus que la moyenne wallonne.

Comme le relève encore l'étude d'incidences, l'urbanisation du site doit se faire dans l'esprit du programme communal d'action en matière de logements qui préconise notamment la création de logements pour ménages de petite taille et de logements diversifiés permettant l'accès à la Ville au plus grand nombre. Par rapport à l'avant-projet, le projet passe, je l'ai dit de 250 logements à 132. L'emprise en superficie est réduite, j'ai donné les dimensions tout à l'heure. Contrairement à l'avant-projet, les appartements qui créent une densité importante sont implantés à l'écart des maisons unifamiliales et à l'inverse, le projet prévoit l'implantation de maisons unifamiliales dans le prolongement de celles existantes. En outre, des gabarits des immeubles à appartements ont été réduits de sorte que la densité de logements devient admissible. L'emprise du projet a été réduite en cours d'étude notamment afin de conserver le plus possible de distances entre les zones présentant un intérêt écologique et les zones d'implantation.

L'étude d'incidences relève que la densité projetée ne semble pas exagérée.

Elle considère également que la charge de véhicules supplémentaires apparaît, bien entendu, comme un maximum acceptable vu la proximité du centre ville, que le site est bien desservi en transports en commun.

De même, la solution du réseau d'égouttage séparatif proposée a reçu l'accord de l'IDEA et celui du service de la voirie de la Ville de Mons.

Il n'y avait donc pas de raison objective d'interdire ce projet, il était cependant utile de le canaliser, ce que le Collège a fait.

Depuis le 1^{er} dossier déposé, donc je vous rappelle le CU2, il y a deux ans, des modifications et améliorations significatives ont été apportées au projet notamment au

niveau de l'implantation, des gabarits et de la voirie. C'est sur cette base que le fonctionnaire délégué vient d'accorder ce 23 avril 2009 le permis d'urbanisme. Enfin, dans l'enquête publique, les réclamants souhaitent qu'un comité d'accompagnement soit mis en place. Bien que cela ne constitue pas une obligation légale, je pense ne pas m'avancer trop en disant que le Collège est tout disposé à envisager favorablement cette requête et mettre en place ce comité d'accompagnement. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur l'Echevin de votre réplique.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : J'entends bien l'argument et nous le partageons. On a besoin de logements supplémentaires sur Mons. Donc, ça c'est une évidence. On soutient aussi cette augmentation de population sur la commune mais pas au détriment de la qualité des vies des personnes qui sont déjà installées et quoi qu'en dise l'avis du Collège que j'ai aussi bien parcouru, celle des riverains de la rue du Curoir et du Chemin du Versant va être altérée, ni au détriment non plus de la richesse écologique et ce projet va à tout le moins modifier les habitudes de la faune présente. De plus, si on soutient la création des maisons unifamiliales dont on a parlé ici de coût moyen, force est de constater que les appartements ne sont pas recherchés ni vendus en ce moment. Pour preuve, il y a deux chantiers de construction d'appartements qui sont en suspens, l'un à l'Avenue du Trieu et un à côté du Manège pour reprendre un voisinage urbain faute d'acquéreurs. Donc, on peut aussi s'interroger sur l'utilité de trois blocs d'appartements, 112 au total.

Alors, on a aussi un petit regret par rapport à la nécessité de déroger au plan de secteur, ce qui est dommage parce que les projets sociaux initiés grâce aux zones d'aménagement communautaire sont intéressants aussi pour un territoire comme notre commune.

Alors, dans votre avis aussi, j'ai relevé que vous qualifiez de négligeable le risque de dégâts qui pourraient être faits aux maisons existantes pendant les travaux mais en me rendant sur place, je me suis rendu compte qu'il y avait des maisons qui sont déjà fortement fissurées parce qu'elles se trouvent sur un terrain où il y a des galeries en sous-sol, et donc à mon avis, le passage du charrois, même s'il c'est qualifié de négligeable ne fera qu'aggraver les choses, donc je voulais savoir aussi s'il y avait quelque chose d'envisagé au cas où on abîmait plus les maisons qui sont déjà sur place.

En ce qui concerne la densité de population, vous m'avez répondu par rapport au fait que ce sont des appartements mais elle est quand même doublée par rapport aux normes qui sont fixées par le Collège, donc on préconise 10.000 habitants au km², ici on est à 19.000 donc c'est du simple au double.

En matière de mobilité, le Chemin du Versant est une rue qui n'est pas du tout évidente au niveau de la mobilité et le passage au moins aux heures de pointe va être vraiment difficile. J'ai lu aussi que c'était notamment en raison du parking des agents provinciaux et des employés de la Société Wallonne et vous soulignez aussi qu'il y a beaucoup de ce parking qui est souvent contraire au règlement de police donc je me demande pourquoi il y a eu alors peut-être une petite tolérance par rapport au parking jusqu'à présent et quelles vont être les conséquences alors d'un contrôle probablement accru à cet endroit-là ?

Par ailleurs, manifestement la majorité a de l'ambition urbanistique pour notre commune et c'est très bien et dès lors, ce n'est pas la première fois qu'on le demande mais il faudra peut-être envisager de doter le service urbanisme de Mons de moyens humains et matériels supplémentaires pour qu'il puisse répondre correctement et dans les délais annoncés aux nombreuses demandes qui arrivent chez eux.

Enfin et ma remarque n'est pas des moindres, je voudrais aussi m'étonner de l'attitude du promoteur et/ou de ses conseils sur ce projet à la rue du Curoir. Ca m'a semblé pour le moins douteux, j'ai un courrier ici dans les mains qui est adressé par un des conseils du promoteur à un riverain de ce projet-ci qui a été auteur au moment de la première version du projet d'un appel à la mobilisation. A la première lecture de ce courrier, vous pourrez vous rendre compte qu'il a été teinté d'éléments d'intimidation si pas de menaces à l'encontre de l'auteur du courrier. J'invite donc la majorité à être attentive aussi à la correction des personnes avec lesquelles elle choisit de collaborer. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais me permettre des compléments d'informations vous recédant la parole dans un instant pour vous permettre de répliquer puisqu'il est normal que vous ayez le dernier mot. Je voudrais vous dire que le Collège a beaucoup étudié ce dossier et comprend parfaitement, vraisemblablement autant que vous, les préoccupations exprimées par les riverains proches du site où le promoteur immobilier prévoit la réalisation de son projet. Le Collège a comme préoccupation à la fois celui du bien commun communal et celui de l'intérêt général. Le dossier date d'il y a 2 ans et à

maintes reprises, le Collège a examiné la situation avec beaucoup de détails. Nous avons d'ailleurs rencontré le promoteur avec nos propres services, je pense à deux si pas à trois reprises pour nous forger une opinion car 132 logements ce n'est pas rien et quel a été le sentiment du Collège ?

D'abord, quand le promoteur a demandé si le projet pouvait être réalisé sur ce terrain, il a été répondu que oui, non pas le projet comme il l'avait prévu de 250 logements, un projet qu'il devait modifier, mais ce promoteur qui est néerlandophone, qui est une personnalité connue à Anvers, a cru à la parole des responsables de Mons qui ont indiqué qu'à cet endroit, on pouvait en effet construire compte tenu des règles pour autant que le Fonctionnaire Délégué de la Région Wallonne accorde le permis car ce n'est pas nous, ce n'est pas la Ville qui accorde le permis.

Il est venu, je dois dire que ça s'est passé d'une façon qui est peu élégante et il a modifié à plusieurs reprises son projet pour en arriver au projet final.

Ce projet quand on regarde, d'abord quelques éléments d'information, comme le projet se fait sur un terrain de moins de 2ha, le promoteur aurait pu ne pas demander une étude d'incidences. Il l'a demandée pour justement avoir notamment des éléments, il l'avait demandé parce qu'il avait un projet plus important mais aussi quand le projet était réduit quasiment de moitié pour avoir des éléments auxquels il aurait dû répondre.

On ne peut pas demander une chose et son contraire, on ne peut pas demander à quelqu'un de faire une étude d'incidences pour voir comment modifier son projet puis dire que l'étude d'incidences est totalement négative, ce qui est contraire à la vérité, il y a des aspects négatifs, il y a des aspects qui ne le sont pas et lui dire « va te faire voir, c'est gentil, on t'a dit oui au début, vous avez fait des efforts de modifications, vous avez fait l'étude d'incidences mais tant pis, vous avez dépensé beaucoup d'argent, peut-être vous avez pris une option sur un terrain, tant pis ». Moi, je pense qu'il en va du sérieux, de la réputation de la Ville de Mons, qui, je le rappelle, est une ville qui demande que des gens viennent s'y installer d'une manière massive et on a également comme politique, la politique de densification et donc nous avons pour politique, qui est une politique voulue par tout un chacun surtout dans le cadre du développement durable de densifier les zones urbaines et c'est clair que densifier les zones urbaines c'est venir mettre des immeubles, des logements dans des endroits où il y a déjà des logements et chaque fois qu'il y aura cette densification, nous serons confrontés à des problèmes normaux, je pense que moi-même aurais cette même réaction de considérer qu'à côté de moi, il y a un terrain qui en général est vert, et puis tout d'un coup ce terrain va être bâti

parce qu'il a pour affectation du sol ou pour une possibilité de modification de l'affectation du sol, la faculté de voir s'ériger des logements et bien entendu, déjà nous l'avons, mais nous l'aurons et nous savons que partout où il y a ce type de projet sur notre ville, nous avons une opposition, ce qui est compréhensible.

Donc, par rapport à ça, on a essayé de regarder avec attention, on a demandé un certain nombre d'études, d'ailleurs les avis étaient obligatoires.

A Hainaut Ingénierie Technique : pas de remarque.

La direction des cours d'eau non navigables : pas de remarque.

La direction des routes : pas de remarque, l'IDEA : avis favorable, police communale : avis favorable avec des remarques, service incendie : avis favorable, la CCAT : avis défavorable.

On a examiné aussi avec attention toutes les questions liées, notamment au biotope pour voir si oui ou non la dimension écologique d'une partie de l'espace allait être affectée ou pas, c'est écrit d'ailleurs dans la décision du Fonctionnaire Délégué, il indique que pour ce qui concerne cette partie, et bien, le marais qui présente un intérêt écologique dit-il reconnu par le PCDN et par le SSC est situé à côté du site, la parcelle qui doit accueillir le projet n'est pas située sur le site protégé et on a continué avec aussi des prescriptions précises quant aux heures des travaux, les problèmes de circulation qui existent déjà, d'ailleurs que nous devons améliorer et pour accompagner le projet, pour rester crédibles, la Ville de Mons est une ville qui fait appel à des investisseurs nationaux et internationaux notamment pour densifier son habitat.

Donc, quand on a réexaminé la situation, on ne vous cache pas que le Collège, la dernière fois que nous avons vu le promoteur, ses conseillers, architectes et nos services, nous pensions qu'il y avait encore des problèmes. Je vous parle de mémoire, mes collègues peuvent corriger, il y avait une autorisation des Témoins de Jéovah, chose qu'il fallait obtenir et ils ont eu une discussion, il y avait le Bassin d'Orage qui devait être réalisé avec une certaine capacité et les choses se sont réglées, il y avait une question aussi de voirie avec l'IDEA, les choses se sont réglées donc, vu du Collège, quand on a suivi ce dossier depuis deux ans et qu'on l'a vu évoluer, le moins qu'on puisse dire malgré les difficultés, c'est que le projet s'est réduit de moitié, on a redemandé au promoteur qu'il s'engage pour qu'il n'y ait aucune demande d'extension de quelque nature que ce soit pour préserver dans tous les cas le site, je dirai, proche du marais. Donc on avait le sentiment par rapport à la politique de densification, quand on voit que c'est dans la première couronne très près de la gare, que c'est demandé par

bien des gens, qu'il y a des gens, l'étude d'incidence l'indique, il y a des personnes seules qui réclament des logements de petite dimension simplement pour des raisons économiques, etc...Et bien, le Collège a entendu, écouté tous les avis, avis de l'Administration, de la CCAT, tous ces avis sont respectables, d'ailleurs dans plus de 90 % des cas nous suivons, mais cette fois-ci nous avons demandé aussi à un cabinet conseil, un cabinet d'avocats de réexaminer tout le dossier à la lumière de ce qu'avait ressenti le Collège et le Collège a pris une décision en âme et conscience, a donné un avis, voilà comment la démarche s'est effectuée. Maintenant, pour le suivi des travaux, pour se garantir que cela se fasse dans les règles de l'art, et bien, on a accepté et on insistera pour qu'il y ait un comité d'accompagnement avec notamment les riverains pour que les choses puissent s'effectuer dans les meilleures conditions possibles voilà Madame comment ce dossier est venu.

Encore un mot sur les terrains marécageux, je dis ça souvent, les bons terrains, ils ont été utilisés depuis longtemps, d'abord, la congrégation de Sainte-Waudru les avait acquis depuis bien longtemps, les bons terrains.

Aujourd'hui, on est avec des terrains un peu moins bons. Mais vous savez, dans une ville comme Venise, vous croyez que les terrains sont bons vous ? Pourtant, vous savez qu'on y construit ? En d'autres termes, je veux dire, c'est vrai qu'il y a plein de problèmes dans les terrains qui restent disponibles mais dans ces terrains-là, pour autant que ce soit réalisable à des conditions raisonnables, les promoteurs doivent y mettre les moyens financiers pour utiliser les techniques, moi je ne les connais pas, je ne sais pas quelles techniques on utilise, mais on utilise les techniques appropriées. Et donc, c'est vraiment, comment dirai-je, parce que nous avons suivi directement ce dossier depuis le début que c'est un dossier qui est là depuis deux ans, avec des hauts et des bas, et que nous pensons que la politique que nous menons, la politique de densification de l'habitat et la crédibilité de la Ville de Mons à l'extérieur étaient en jeu et bien nous avons examiné la situation et formulé l'avis qui est l'avis, la décision étant prise par le Fonctionnaire Délégué. Voilà comment les choses se sont produites et je répète je comprends les citoyens et nous aurons un comité d'accompagnement pour accompagner l'ensemble de ces travaux. On n'a pas politisé le dossier, le dossier arrive à maturité par les délais maintenant on l'a fait avec l'honnêteté, la transparence absolue et vous aurez remarqué que la décision du Collège est mûrement et longuement étayée, justifiée comme légalement nous devons le faire. Voilà, je vous cède la parole Madame.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Je vais juste reprendre quelques petits éléments qui me tenaient particulièrement à cœur parmi tous les points que j'ai cités.

Alors, il y a notamment la conclusion de l'étude qui met en évidence mot pour mot, le caractère ingrat du site pour une urbanisation tant au point de vue de la configuration que des contraintes techniques donc ça c'est pour l'étude d'incidences et au niveau de la CCAT, on peut reprendre aussi que non seulement on soulève que la conception architecturale est en rupture avec ce qui existe déjà et que deuxièmement la notion de développement durable est totalement absente. Alors, ça aussi on peut le regretter par rapport au bâtiment. Je comprends que vous ne vouliez pas revenir sur la parole qui avait été donnée, mais je pense qu'il n'y avait pas d'opposition ferme à un projet d'urbanisme, je pense qu'en ce qui concerne les 20 maisons unifamiliales, ç'aurait été accepté par l'ensemble des intervenants dans ce dossier. Voilà. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne vais pas poursuivre le débat, j'ai dit que vous auriez le dernier mot, je vous laisse le dernier mot dans un instant mais je voudrais juste me permettre une remarque. Quand quelqu'un vient comme ça et met des sous, les siens, pour faire quelque chose, vous imaginez qu'il y a un calcul de rentabilité qui est tout naturel. On peut faire semblant de ne pas s'en préoccuper mais on a discuté avec le promoteur pour qu'il limite, bien entendu, à la partie noble du projet. La partie noble n'était pas suffisante pour le projet. Deux, nous sommes très attentifs aux avis de la CCAT, mais comme nous vis-à-vis du Fonctionnaire Délégué, ce que nous faisons ce n'est qu'un avis. C'est le Fonctionnaire Délégué qui décide, la CCAT a remis un avis, le Collège qui d'ailleurs conformément à la loi, a justifié sa position en ayant intégré, en ayant pris connaissance dûment de l'avis mais en s'écartant de l'avis et en justifiant pourquoi il s'écarte de l'avis, ce qui est tout à fait naturel dans un système démocratique comme le nôtre. Voilà, je vous cède à nouveau la parole, je ne voudrais pas aller à l'encontre des bonnes pratiques qui consistent à donner le dernier mot au Conseiller Communal.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Une dernière petite intervention, je suis désolée de constater que dans ce cas-ci, la rentabilité ira au détriment du bien-être de chacun dans ce projet-ci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Alors l'incident est clos. J'ai ici une demande de Monsieur VISEUR concernant la gare. Le projet de la nouvelle gare de Mons qui ferait couler beaucoup d'encre. Je vous en prie Monsieur Viseur, dites-moi ce dont il s'agit.

Entrée de MM. COLLETTE et HAMBYE = 36 présents

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Oui, le projet de la gare de Mons, il a surtout fait couler beaucoup d'encre, il n'en fait plus beaucoup couler à mon avis aujourd'hui, en tout cas, beaucoup moins, alors qu'il s'agirait pourtant de recueillir l'avis de catégorie importante de la population et ceci avant que les plans, des projets ne soient trop avancés. Ce n'est pas in fine qu'il faut recueillir l'avis de la population c'est quand on peut encore inclure ces avis dans les projets.

Notre députée Ecolo Juliette BOULET a posé une question au Ministre VANACKERE en février 2009 au sujet des consultations nécessaires. Celui-ci renvoie d'ailleurs partiellement à la responsabilité de la Commune en matière de consultation et de toute façon, c'est la commune qui doit être garante de l'intérêt de ses citoyens.

Donc, une série de questions : qu'en est-il de la consultation des usagers de la SNCB, en particulier des navetteurs dans lesquels il y a évidemment un grand nombre de Montois et d'autres de la Région bien sûr mais en tout cas des Montois ?

Qu'en est-il de la consultation des diverses catégories de personnes à mobilité réduite et notamment en ce qui concerne Mons, la plate-forme des invalides, des moins valides plutôt, est-ce qu'on l'a déjà consultée ou est-ce qu'on va le faire et dans quels délais ? En plus, comme ce projet va profondément modifier la physionomie du quartier, il y a lieu de procéder à la consultation des habitants et notamment la consultation des commerçants.

Et enfin, la mobilité va s'en trouver très modifiée puisqu'il n'y aura plus de passage d'un côté à l'autre de la place, est-ce que vous avez consulté Transitec qui était l'auteur de la principale étude de mobilité à Mons et aussi qu'en est-il de la consultation des représentants de la mobilité douce et en particulier des cyclistes ?

Voilà, un peu toute une série de personnes qui à notre avis doivent être consultées largement et bien à temps, en temps opportun en tout cas pour que l'on puisse encore tenir compte des avis de toutes ces personnes dans les plans, dans les projets.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller, d'abord, je vous remercie et vous avez raison. Consultons. D'abord, commençons par remercier la SNCB de nous accorder 110, 115 millions d'euros pour une gare. Ce n'est pas si banal que ça et je plaide d'ailleurs pour que l'on continue à rénover et à améliorer d'autres gares dans le Borinage dont certaines auraient besoin d'une certaine rénovation. Le projet est conçu et a été attribué à Santiago CALATRAVA. Depuis maintenant la présentation par Monsieur CALATRAVA du projet, il y a eu une discussion qui vient de se clôturer par une décision du Gouvernement Wallon, entre les TEC et plus particulièrement la Société Wallonne des Transports et la SNCB.

Quel était l'objet de la discussion ? L'objet était de savoir où on allait mettre les bus ? Je ne vous cache pas que si on avait trouvé les sous, une des idées étaient de mettre la gare des bus côté Grands Prés pour faire simple. Il est apparu que pour faire la gare des bus côté Grands Prés et intégrer cette gare de bus à la gare CALATRAVA, ç'aurait coûté un bon 25 millions d'euros mais qu'en plus on aurait dû créer une route, un pont sur le chemin de fer, je dirai à la hauteur, quasiment un peu plus loin que le rond-point que nous avons réalisé sur le pont de Ghlin pour avoir un accès direct pour les bus entre l'arrière de la gare et la ceinture, le centre-ville.

Je ne vous cache pas que j'ai regardé attentivement, que j'ai cherché les sous où on pouvait les trouver, et que je me suis aperçu que si le projet continuait avec cette exigence d'une gare intégrée des bus plus cette route qui était indispensable, nous n'avions pas aujourd'hui les budgets qui étaient engagés, dégagés pour faire la route et la gare des bus comme nous le voulions. Mon expérience personnelle, car ce n'est pas la première fois que l'on discute de la gare et je me souviens d'un premier projet où on parlait de 4, 5 milliards de francs belges et il y avait des petits marais, des cours d'eau et des oiseaux qui chantaient, tout était magnifique mais on n'a jamais eu les sous et on n'a rien fait.

J'ai privilégié la voie pragmatique, j'ai demandé à la Société Wallonne des Transports et au TEC de voir un peu pour eux quelle était la solution appropriée si on ne pouvait pas réaliser cette gare de l'autre côté. La solution appropriée qui est trouvée c'est de permettre au bus de venir et de longer le premier quai côté centre-ville alors que de l'autre côté c'est le train. Donc, les gens pourront accéder au premier quai en traversant et puis les autres quais par le pont, je ne sais pas comment il faut l'appeler, la passerelle de CALATRAVA.

Il fallait voir si ce concept souhaité par les TEC avec un parking un peu plus loin, je vous passe tous les détails techniques était concevable par l'architecte, ils y ont travaillé, l'architecte a marqué son accord et il est en train de réaliser maintenant son projet définitif sur cette base et la Région Wallonne a décidé non seulement de dégager les moyens financiers mais accepte que ces moyens financiers puissent faire l'objet d'une convention entre la Société Wallonne des Transports et la SNCB pour que ce soit la SNCB qui soit maître de l'ouvrage dans l'ensemble du système.

Dès que nous aurons, redéfini le projet, c'est clair que comme vous l'indiquiez on fera une série de consultations, que ce soient les moins valides, les navetteurs, ça j'imagine que c'est la SNCB qui nous le demandera, que ce soient le quartier, les commerçants, nous discuterons et il y aura des séances publiques auxquelles tout le monde sera invité, bien entendu, tous les conseillers communaux, l'idée sur la Place Léopold c'est de faire une rénovation de toutes les façades des bistros qui se trouvent sur la Place, je rappelle que la société dont on a tant parlé Mons Rénovation, etc... ces sociétés patrimoniales ont racheté cet immeuble hideux devant la gare pour permettre un abaissement, et vous Madame, qui ironisiez il y a un instant, ce bâtiment-là est une nuisance horrible, un coup de poing véritablement horrible dans le cœur de Mons, parce que jamais les promoteurs n'ont réussi à boucler les budgets en terme de rentabilité et il a fallu que nos sociétés patrimoniales et que l'autorité publique acquièrent d'une manière indirecte ce bâtiment qui ne pourra être rentabilisé car il faudra baisser d'un ou de deux niveaux pour permettre justement une harmonisation des gabarits et il aura une rénovation de l'ensemble du quartier jusqu'à l'Athénée et ce quartier, Madame la Préfète ne me démentira pas, mérite une rénovation lourde, extérieure et intérieure et donc nous allons procéder à tout cela grâce notamment pour la partie hors gare, gare des bus et gare des trains via les fonds européens. Donc, on consultera les commerçants et il va sans dire Transitec et le monde cycliste, sans oublier que j'ai déjà transmis à Monsieur CALATRAVA les remarques qui avaient été faites nihilo tempore et je dois dire qu'il m'a répondu d'une manière un peu courroucée, je lui ai dit : on dit, « on », article indéfini, mais je n'ai pas osé dire : « on dit à Mons », « on dit dans le Borinage » que votre gare ne sera pas tout à fait écologique, etc..., il m'a presque dit : vous vous moquez de moi, vous imaginez si dans les constructions actuelles et les nouvelles constructions, on ne tenait pas compte de tout ce qui est énergie alternative, consommation d'énergie minimale et de réaliser cela avec le concept contemporain d'une consommation minimale, je ne serai pas architecte digne de ce nom.

Voilà un peu où nous en sommes mais donc on fera bien entendu les consultations , voilà où en est le dossier et j'imagine que dans les semaines qui viennent, la SNCB reprendra contact et dès qu'on y voit clair, je réunirai les chefs de groupe au minimum ou je demanderai à la SNCB et au TEC de venir au Conseil Communal et de discuter, c'est un dossier qui n'est pas partisan, c'est un dossier qui doit être discuté, essayer d'avoir le consensus le plus large possible. Voilà, merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bien, ok puisque vous êtes d'accord qu'on consulte tous les gens que je souhaitais qui soient consultés, il n'y a pas de problème, je suppose qu'on peut s'attendre à ça juste après les vacances, d'après ce que vous me donnez comme indication ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Franchement, je n'en sais rien, je veux dire ce que je peux dire avec certitude c'est que le Gouvernement la semaine passée a décidé de débloquer les budgets en faveur de la Société Wallonne des Transports.

En fait, je ne connais pas bien la technique en termes de marchés publics mais c'est un peu un dessaisissement de la Société Wallonne des Transports qui va s'associer dans un comité d'accompagnement et on demande à la SNCB de conclure les marchés, bien entendu en discussion permanente pour avoir une unité architecturale, etc...

Dès qu'on revient avec les projets et que j'ai un signal de la SNCB même en juin, nous pouvons très bien nous voir, je sais que juin sera un moment de grande fête, je ne parle pas des fêtes du 7 juin bien entendu, mais immédiatement après car à Mons, ce qui compte le plus, j'imagine, c'est bien la semaine qui suit le 7 juin. Voilà. Mais donc je m'y engage bien entendu.

Alors, j'ai une demande d'interpellation de Monsieur VISEUR pour les éoliennes de Ghlin.

Sortie de M. DI RUPO = 35 présents

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, je suppose que ce dossier sera peut-être un peu moins consensuel que le précédent. En tout cas, il est évident qu'ECOLO défend des projets de production d'énergie verte et des projets éoliens. Ca, je suppose que personne ne peut en douter mais ça ne justifie quand même pas qu'on puisse mettre les éoliennes à n'importe quel endroit. Or, il existe maintenant un projet qui me semble tout à fait inopportun d'implantation de 8 éoliennes probablement ramenées à 6 qui se situe

dans le zoning de Ghlin-Baudour, en tout cas, les 6 qui restent seraient sur le territoire de la Ville de Mons. Une étude d'incidences a été menée et il ressort d'ailleurs que l'endroit choisi présente vraiment de nombreux inconvénients. J'ai d'ailleurs joint à mon interpellation une série de documents qui décrivent et des cartes qui étaient dans le dossier et qui montrent qu'à l'évidence cet endroit est vraiment très mal choisi.

D'abord, 4 de ces éoliennes seraient implantées dans un bois, dans le bois de Ghlin-Baudour, dans un périmètre d'intérêt paysager et à proximité de zones de grande valeur biologique et deux autres seraient implantées en bordure immédiate d'un site Natura 2000. Alors, je ne vais pas citer évidemment ici, ça se trouvait dans le dossier que j'ai déposé, toute la liste d'espèces parfois rares et d'espèces protégées qui se trouveraient ainsi dérangées, menacées tant dans la phase d'abord de construction des éoliennes que bien sûr après lors de leur exploitation. Donc, je me demande à quoi ça sert de faire des plans de secteurs, des zones d'intérêts paysagers, des zones Natura 2000, des listes d'espèces protégées, etc, des sites de grand intérêt biologique, si finalement on n'en tient pas compte au moment d'un projet industriel même si ce projet industriel consiste en implantation en éoliennes ?

Il faut bien se rendre compte que le seul fait de la construction des éoliennes va faire que les sites seront évidemment saccagés. Il faut des camions de 40 tonnes, des transports spéciaux, des grues, des routes, des tranchées pour mettre des câbles électriques, etc...

Il ne reste évidemment rien de la zone d'intérêt paysager qui accueillerait ces éoliennes. En plus, on a consulté l'avis de certains experts qui nous disent que pour les éoliennes, il est important que le sol soit le plus nu possible à leur emplacement parce que cela donne un meilleur rendement. Cela veut dire que l'emplacement choisi dans le bois n'est même pas du judicieux sur le plan de l'efficacité de la production d'électricité à moins évidemment et c'est bien ce que je crains, qu'on en profite pour raser tout ce qui pourrait rester encore après les travaux. C'est un projet qui initialement devait prendre place sur des terrains de l'intercommunale IDEA et, à de nombreuses reprises y compris d'ailleurs dans son plan stratégique, l'IDEA s'était prononcée pour des investissements de ce type d'énergie, énergie éolienne. Alors comment admettre maintenant qu'elle n'ait pas pu accueillir ce projet sur ses propres terrains ? Parce que ce sont des terrains industriels qui ne lui appartiennent plus en tout cas qui ne sont plus repris en terrains industriels au plan de secteur parce que c'est un site qui était désaffecté de son caractère économique et industriel en échange du zoning de la Vieille Haine par un intérêt du

Gouvernement Wallon du 22 avril 2004. Donc, l'IDEA a voulu le site de la Vieille Haine pour en faire un zoning. Elle la donne en échange à un site dans les bois et maintenant elle voudrait dans les bois en question que l'on mette quand même les éoliennes. Elle veut le beurre et l'argent du beurre comme on dit habituellement. Il y a d'ailleurs eu un avis négatif de la CRAT pris le 14 avril 2009, donc c'est clair, nous demandons que les sites prévus soient refusés, que le projet d'implantation soit réétudié dans son ensemble, notre région ne manque pas de sites industriels désaffectés notamment et qui pourraient accueillir de semblables projets mais pas dans cet endroit que je continue de trouver tout à fait incongru pour l'implantation d'éoliennes.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Monsieur VISEUR. Je vais passer si vous le voulez bien la parole à Monsieur BIEFNOT.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Merci Madame, Monsieur le Conseiller, merci pour votre interpellation relative aux éoliennes. Tout d'abord, les rétroactes dans cette affaire. Le 25 octobre 2006, la Ville de Saint-Ghislain et Greenwind organisaient une présentation d'une étude sur le potentiel éolien.

En séance du 14 novembre 2006, le Collège a marqué son accord de principe sur l'étude de sites potentiels et en particulier la zone Sud à proximité de Ghlin sous réserve de différents avis à recueillir. Il a chargé la Cellule de l'Environnement d'informer la Commune de Saint-Ghislain de la présente décision et d'inviter le bureau d'études à prendre en compte plusieurs points de vue représentatifs pour l'intégration paysagère de la zone sud, pour les photomontages, les ombres portées et acoustique.

Il y a pratiquement 2 ans, le 19 juin 2007, une réunion préalable dans le cadre de l'étude d'incidences était organisée, réunion à laquelle participaient de nombreux Ghlinois (es) s'étaient déplacé(e)s, et, dans l'ensemble n'ont pas manifesté d'opposition. La seule opposition venant assez curieusement d'ailleurs de l'IDEA.

Il faut dire que par rapport à la présentation initiale, vous l'avez dit vous-même, 6 puis 13 éoliennes, le projet est revu à la baisse. Il reste maintenant limité à 8 éoliennes.

Pour ce qui est de la procédure. Le dossier de permis unique a été introduit le 4 février 2009 avec l'étude d'incidences. L'enquête publique a eu lieu du 2 au 31 mars 2009.

Aucune réclamation n'a été enregistrée.

En séance du 12 mars, la CCAT a remis un avis favorable à l'unanimité. Une simple remarque a été ajoutée : une partie de la zone industrielle de Ghlin-Baudour étant

redevue zone forestière, vous l'avez signalé, la localisation de certaines éoliennes serait à revoir.

Dans l'étude d'incidences, on retrouve une série de recommandations et plus particulièrement :

- au niveau environnement sonore
- au niveau environnement biologique
- au niveau des conditions d'exploitation et de gestion à respecter.

L'association Natagora a été associée aux réunions d'informations. Les représentants ont souhaité que plusieurs points soient analysés plus en profondeur en raison de l'intérêt biologique du site d'implantation.

C'est donc assez logiquement que le Collège Communal a émis le 17 avril dernier, un avis favorable sur la demande sur base d'un rapport dressé par la cellule de l'environnement. A noter que le Collège doit remettre son avis sans disposer de l'ensemble des avis extérieurs sollicités par les fonctionnaires techniques et délégués et non transmis à la Ville.

Il faut se rappeler, en effet, que ce sont ces fonctionnaires de la Région Wallonne qui, conjointement, prendront la décision d'octroi ou de refus de la demande introduite. Maintenant, quant au fond, un contact a été pris, récemment, avec les représentants de Natagora qui avaient suivi le dossier. Ceux-ci nous informent ce 23 avril de leur dernière position. En premier lieu, les zones d'exclusion d'éoliennes définies par Natagora en Région Wallonne sont bien définies. Il s'agit de « zones d'importance particulière pour les oiseaux et les chauves-souris où il est justifié d'en exclure d'emblée toute construction d'éolienne le temps de réaliser une campagne scientifique d'observation de durée suffisante pour évaluer l'impact des éoliennes déjà mises en place dans ce périmètre y compris celles à venir car autorisées à ce jour ».

Néanmoins, l'avis poursuit en concluant que « le projet ne semble pas susceptible de constituer un risque pour les oiseaux en migration ». Natagora attire plutôt l'attention sur l'implantation des éoliennes 1 à 4 qui « entraînera la perte d'un habitat forestier de grand intérêt biologique, habitat des pics et de la bondrée ».

Or, l'étude d'incidences concluait de la même façon en proposant des mesures compensatoires de gestion des parcelles proches des éoliennes, à organiser sous le contrôle de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement; mesures sur lesquelles Natagora formule des remarques qui seront sans nul doute examinées par la DGRNE et aussi par le CWEDD, le Conseil Wallon pour

l'Environnement et le Développement Durable, consultés dans le cadre du traitement de ce dossier.

Voilà ce que je peux vous donner de ce qui s'est passé, de l'évolution et pourquoi le Collège en est arrivé à remettre cet avis récemment, un avis favorable puisque les voyants nous semblaient être tous, avec des remarques bien entendu, au vert et que pas d'éléments particuliers n'avaient attirés notre attention.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci, Monsieur l'Echevin. Monsieur le Conseiller ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, mais je crois que ce dossier a été mal emmanché au départ parce que vous n'avez pas eu à mon avis, au Collège, tous les renseignements.

La CCAT a donné un avis favorable, mais elle n'avait pas non plus tous les renseignements et notamment elle n'était pas au courant de l'Arrêté du Gouvernement Wallon de 2004, comme quoi, il ne s'agissait plus d'un terrain à vocation industriel mais un terrain repris comme intérêt paysager. Donc, c'est un dossier, je répète, mal emmanché parce que toute l'information n'était pas sur la table dès le départ, ce qui explique peut-être aussi qu'il n'y a pas eu de réaction lors de l'enquête publique et donc ce que je demande, parce qu'il ne faut pas persister dans l'erreur, on va créer des éoliennes pour éviter la production de CO₂, d'effets de serre, etc... mais en même temps on détruit une parcelle de bois qui elle-même lutte contre l'effet de serre puisqu'on a besoin de bois pour capter effectivement le CO₂.

C'est donc tout à fait stupide d'aller le mettre là. Je veux bien qu'on n'ait pas de votre part, de la CCAT, peut-être d'autres personnes, tous les renseignements, maintenant qu'on les a, allez mettre des éoliennes dans un bois..., je demande qu'on revoit cette décision, elle n'est pas conforme à la logique des choses et il n'est pas trop tard évidemment puisque la décision finale n'a pas encore été prise à ce que je sais.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Monsieur BIEFNOT ?

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Oui, mais je n'ai pas trop de problèmes à répondre dans votre sens. Ce que vous dites incontestablement et vous l'avez dit vous-mêmes, c'est un dossier à concéder, c'est un dossier qui a été mal emmanché selon le terme que

vous utilisez. Je pense que vraiment la bonne foi n'est pas à mettre en cause, maintenant, il se fait que le Collège a remis un avis qui est un avis favorable et que la décision sera prise par les Fonctionnaires de la Région Wallonne.

Alors, il est un peu difficile à ce stade-ci de pouvoir vous répondre. J'imagine que le débat que nous avons ici et pour lequel, même si nous sommes en désaccord, ce n'est pas un entêtement de la Ville d'avoir voulu ces emplacements-là. Nous nous sommes saisis d'une demande, nous avons simplement relayé, vraiment tenu compte des éléments qui étaient en notre possession. Bon, vous avez raison, d'autres éléments viennent complémentaires, j'ose penser que puisque les délégués d'une série d'associations seront consultés, qu'en plus de notre débat de ce soir, cela incitera sans doute la Région Wallonne à revoir sa copie, mais je ne peux malheureusement pas me substituer à la Région.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Est-ce que vous soutenez le vote quand même ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il me semble quand même que l'IDEA devait savoir que ce n'était plus un terrain industriel puisque elle les avait cédés. Alors, je veux bien qu'il n'y ait pas de mauvaise foi de la part de la Commune mais d'avoir proposé ça de la part de l'IDEA, ça, mes excuses, mais ça me paraît à la limite de la mauvaise foi quand même.

Bon, restons-en là mais je suppose quand même que s'il y a des recours ou des éléments neufs, la Ville pourra appuyer dans ce sens-là et revoir cette implantation des 6 éoliennes puisque je crois qu'il n'en restera finalement que 6.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, merci Monsieur VISEUR. On va passer à l'interpellation prochaine et bien c'est encore vous sur les OGM. Je vous cède la parole

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Vous pouvez peut-être faire passer Madame PREVOT, comme ça je me repose un petit peu, non ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Vous êtes déjà fatigué ? Allez, Madame PREVOT ! Les travaux du BAM.

Sortie de M. JACQUEMIN - Entrée de M. LAFOSSE = 35 présents

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci, Madame. Oui, à propos du BAM, exactement.

Il y a quelques mois déjà, en passant devant le BAM, j'avais été étonnée de la réfection cosmétique à grand renfort de silicone que l'on appliquait au bâtiment.

Et puis j'avais aussi été frappée ensuite par la dégradation rapide de la façade et n'étant pas architecte, j'ai emmené avec moi un ingénieur, Monsieur Latouche et un architecte qui ont eux aussi été effarés par ce qu'ils ont vu. En travaillant sur ce dossier, j'ai donc pu relever 3 gros points noirs. Ils concernent les différents défauts à corriger, les malfaçons, l'oubli des économies d'énergie et la sécurité. En ce qui concerne les défauts, j'ai pu consulter le rapport de réception provisoire, il est daté de mars 2007 et je peux vous dire qu'il est interpellant. Il comportait 323 points négatifs avec des constantes pour tout le bâtiment. Je vais vous en citer quelques-unes, elles sont encore d'actualité et largement : un manque d'étanchéité, de l'humidité, des infiltrations. Pour exemple, je vous dirai que quand il pleut, il faut utiliser un parapluie dans la cage d'escaliers non publics, l'eau percole en flaques dans les sols du rez-de-chaussée à tel point que la Communauté Française a refusé d'exposer des œuvres d'art dans les sols Nearing et Fruits de la Passion qui sont trop humides. La terrasse a dû être refaite mais les infiltrations continuent ; elles trouent les plafonds et attaquent les revêtements de sols. Je peux vous dire pour l'avoir vue que l'humidité boursoufle les murs, il y a des auréoles partout au niveau des plinthes et dans les coins au niveau du rez-de-chaussée principalement.

D'autres constantes : la rouille des structures métalliques sans parler des fissures, des mauvaises finitions, des matériaux mal fixés ou inadéquats sont tout à fait faciles à constater. Et je rappelle pourtant que le BAM n'est quand même pas un parent pauvre pour la Ville. Nous sommes actuellement à plus de 9 millions d'euros pour une estimation de départ de 5 millions d'euros. Vous me direz : les subsides étaient prévus, c'est vrai. Mais ce n'est pas la question, les sommes engagées nous laissent espérer un bâtiment modèle à tous égards, un fleuron pour la Ville et non une éponge humide doublée d'un château des courants d'air. Les dégradations, je vous le disais sont très rapides et j'ai même quelques craintes pour le futur de ce lieu. Que restera-t-il en 2015 de ce bâtiment blanc avec toutes les coulées, les tâches partout et je ne parle pas de l'accumulation des nids à saleté qui donnent à l'ensemble un bien vilain aspect. Vous

pourrez en juger vous-même, j'ai joint des photos au dossier mais il suffit simplement de se balader devant le BAM et vous pourrez juger vous-même.

Le deuxième point concernait les économies d'énergie, est là le critère dont on parle partout que nous devrions encourager et dont Monsieur le Bourgmestre a encore parlé à l'instant était ici bien oublié. Le rapport officiel relève que le nouveau BAM inauguré il n'y a pas 2 ans n'est couvert que de simples vitrages. C'est une évidence, mais j'ajoute avec parfois des joints tellement grands que du papier collant était posé pour éviter les courants d'air. A l'entrée du magasin, on peut carrément passer les doigts entre la porte et le vitrage fixe et le Dynamusée est à la même enseigne.

D'autres exemples : que diriez-vous de travailler avec 16° en moyenne l'hiver, et même 11° par les plus grands froids ? C'est pourtant ce qu'a dû faire le personnel et ce qu'ont dû faire les enfants qui sont nombreux à fréquenter les lieux. Les radiateurs chauffent très mal sur 10 centimètres environ, il n'y a pas de vannes thermostatiques et le peu de chaleur s'évade par les fentes des vitres et peinent à sécher les lieux. Même vos propres techniciens n'étaient pas très chauds, ils prévoyaient également des phénomènes de condensation et de possibilités de nombreux ponts thermiques. Il manque de l'isolation à de nombreux endroits. Je vous dirai que j'hésiterai même à demander un audit énergétique, il serait une véritable catastrophe. A ce stade, je dirai que c'est même un bel exemple à ne pas suivre pour les constructions à venir.

Mon 3^{ème} point noir concernait la sécurité. Ce n'est pas le moins important : le rapport que j'ai pu lire faisait aussi état d'un avis défavorable des pompiers. Ainsi, par exemple, le local de chauffe n'était pas conforme. Au niveau de ce rapport, même une dérogation ne pouvait être obtenue en l'état. J'aurais voulu savoir et je l'avais demandé ce que disait le dernier rapport. La réception provisoire des travaux a été accordée par le Collège le 16 octobre 2007, suite à mes recherches, je comprends pourquoi je n'ai pas reçu de réponses à ma demande de consulter le rapport de réception définitive, il n'a certainement pas eu lieu.

Je me demande aussi quelles charges supplémentaires tout cela va amener pour la Ville ?

Nous avons pu voir que rien n'est trop beau pour l'aménagement de ce lieu. Rappelons et on en a parlé il y a peu, les 5 poubelles à 3000 euros ou le mobilier design très cher. La conception du BAM de facto, par sa couleur et ses multiples recoins peu accessibles va entraîner une maintenance peu aisée et un entretien coûteux, soit, mais c'était une raison de plus pour l'avoir impeccable au départ et là nous sommes loin du compte.

Aujourd'hui, je vous demande de bien vouloir faire l'état de la question à propos de tous les points que j'ai soulevés : les défauts divers, les mesures pour économiser l'énergie, la sécurité et les charges pour la Ville, et le cas échéant, je voudrais que vous puissiez me dire où et pourquoi cela bloque. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci, Madame. Je cède la parole à Monsieur DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, Madame la Présidente. Madame PREVOT, merci beaucoup pour votre interpellation. Cela me permet au moins 2 choses. La première c'est de remercier les services techniques et les services administratifs qui ont travaillé sur ce dossier. Je peux vous dire qu'il y a chez nous, derrière l'équipe de Madame ORBAN que je salue là-bas dans la salle, une expertise incroyable. Ce sont des dossiers qui techniquement sont excessivement difficiles. Et je peux vous dire que tous ces dossiers sont soumis à des contrôles très sévères des pouvoirs subventionnant, c'est-à-dire la Communauté Française, l'Europe mais les nouvelles procédures de marché, nous devons aussi avoir les accords pour les attributions de la Région Wallonne et les contrôles que nous avons déjà eu jusque maintenant, on s'en est tiré vraiment avec que des appréciations positives. Donc, je vous dis que je crois qu'il y a eu un travail extraordinaire là derrière. La deuxième raison de ma satisfaction suite à votre interpellation c'est qu'on va pouvoir mettre des choses au point. Je trouve, Madame PREVOT, que vous n'êtes pas très élégante dans votre interpellation. Vous comparez une somme de travaux de 5 millions au départ sur un décompte de 9 millions. Une somme, 40 % supérieure. Mais, vous comparez une somme hors TVA de départ avec une somme finale TVA comprise. Là, vous pouvez déjà déduire 21 % en moins et ce genre d'amalgame, c'est facile à faire pour duper la presse, pour duper le public. En réalité, qu'en est-il ? Le coût des travaux réalisés s'élève à 6.720.000, j'arrondis pour que ce soit plus clair, pour une estimation annoncée de 4.900.000 euros. Le montant estimatif que je viens de dire, c'est vraiment l'estimation qui a été faite par les auteurs de projet. La désignation de l'entreprise, le montant de la désignation et c'est à partir de ce montant qu'il faut calculer les dépassements, la désignation a été faite à 5.194.000 euros.

Le montant de décompte des travaux est de 7.452.000 soit une dépense réelle supplémentaire de 2.257.775 euros dont 1.527.000 pour les travaux et 730.000 euros

pour les révisions contractuelles. Vous savez ce que c'est, Madame PREVOT, les révisions contractuelles ? Donc, ça c'est totalement indépendant de la Ville.

L'augmentation réelle du coût des travaux par rapport à l'estimation de départ est de 1.527.000 euros et pas 4 millions comme vous le signifiez.

Quelle est la répartition des suppléments ?

La Ville, après avoir obtenu l'assurance de l'obtention complémentaire de subsides, parce que par exemple, il fallait quand même une lumière pour la façade, un parvis entièrement en bois faisait un plus bel effet, une pose de pierres en façade par exemple- donc, pendant la réalisation, il s'est avéré que ces suppléments étaient avantageux pour le BAM avant de les entamer. Nous avons été chercher les subsides, nous avons obtenu les subsides et puis après et seulement après avoir obtenu les subsides, nous avons réalisé les avenants qui représentent trois dixièmes des suppléments. Puis, il y a les aléas et découvertes en cours de chantier, imprévisibles lors de l'étude qui représentent six dixièmes des suppléments.

Il faut quand même signaler qu'il ne s'agit pas ici d'une nouvelle construction, mais d'une rénovation et d'une extension d'un bâtiment existant et lors de l'étude, le bâtiment était occupé, il n'était donc pas possible de réaliser des investigations plus poussées. Il reste un dixième des suppléments et là, je vous l'accorde, un seul dixième des suppléments, qui sont le résultat soit d'un manque de précisions de nos besoins, soit de faiblesses des études.

Je prends l'exemple d'éclairage intérieur des salles, c'est quand on a installé l'exposition Poliakov, quand le commissaire a été désigné, il a dit : «cette exposition, ça ne va pas, il faut un éclairage tout à fait différent », donc nous avons dû adapter l'éclairage.

Le coût de l'ouvrage, j'aimerais vous rappeler qu'il s'élève pour le BAM à 1.020 de m² alors que la moyenne pour ce genre de réalisation est de 2.200 euros au m² donc quand je vous disais que nos services techniques et administratifs ont bien travaillé..., mais c'est moins de la moitié de ce qui se fait, par exemple pour des équipements similaires et je vais vous donner des références pour bien vous montrer que ce ne sont pas des références, des chiffres lancés en l'air, donc deux références, c'est le Musée de l'Ile-de-France à Sceaux et c'est le Musée Ernest Cognacq à Saint-Martin-de-Ré. Les subsides, évidemment, nous avons obtenu des subsides, le commissariat général au tourisme a pris en charge 90 % du montant des dépenses et des gîtes à son niveau. La Communauté Française a pris en charge 75 % du montant des dépenses érigées à son niveau et je vous

disais tantôt qu'il y a eu des contrôles et nous nous en sommes sortis avec tous les honneurs. La réception provisoire, votre deuxième point, il résulte de la jurisprudence parce que vous vous étonnez qu'on donne une réception provisoire et s'il y a eu dans la réception provisoire 330 remarques, c'est que les services ont été attentifs à tous les défauts qui à juste titre vous avez cité.

Donc, il en résulte de la jurisprudence relative à la réglementation des marchés publics portant sur l'article 43 relatif à la réception provisoire que si l'Administration est évidemment fondée à ne pas recevoir les ouvrages défectueux ou non-conformes aux prévisions de l'entreprise et à différer la réception provisoire jusqu'à ce que l'entrepreneur ait déféré à ses critiques, il serait cependant abusif de sa part de vouloir subordonner la réception provisoire à l'entier parachèvement des travaux ainsi qu'en l'absence de toute défectuosité. Il est de jurisprudence constante que les malfaçons de peu d'importance, les imperfections de détails ou l'inachèvement de menus travaux ne seraient faire obstacle à la réception provisoire.

Dans le cas qui nous occupe, l'état du bâtiment ne le rendait pas impropre à sa destination.

Le nombre important de remarques portées au procès-verbal de réception provisoire démontre l'attention portée par nos services, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et l'Auteur de projet dans la vérification de ces travaux.

En outre, pour tout problème, nous continuons à bénéficier de la garantie offerte par la moitié du cautionnement libérable à la réception définitive soit un montant de 130.555 euros. La réception définitive des travaux n'est pas accordée à ce jour.

L'entreprise l'a sollicitée dans un courrier reçu au Service des Marchés Publics ce 21 avril, une visite de contrôle aura lieu ce 29 avril, celle-ci permettra de vérifier les interventions de l'entreprise et le suivi qu'il convient de réserver à sa demande. Le Collège Communal recevra un procès-verbal de la visite qui lui permettra de prendre position sur l'octroi ou non de cette réception définitive. Depuis la réception provisoire, il est bien évident que l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, l'Auteur de projet et nos services suivent les travaux réalisés pour la levée des remarques et les réfections nécessaires.

Le BAM en 2015 : le blanc est un choix architectural.

Les infiltrations et les coulées de rouille : l'entreprise GALERE a réalisé des tests requis pour vérifier l'étanchéité des terrasses et intervient également pour le remplacement des clous, plaques d'ancrage rouillé ayant donné lieu à diverses coulées de rouille. Les

traces de rouille au bas des fûts sous l'escalier résultent d'un ajout de rondelles exigé par SECO.

Examen en cours sur les possibilités après réfection du pignon côté Académie de Musique par GALERE pour appliquer une peinture anti tags. Cela permettra le nettoyage plus facile des tags mais aussi on pourra enlever plus facilement les tâches jaunes liées aux ruissellements d'eau de la toiture. Ces travaux de peinture seront à charge de la Ville. Les poubelles du BAM, Madame PREVOT, là aussi une fois de plus vous manquez d'élégance, vous me mettez dans votre interpellation « rappelons les poubelles à 3.000 euros ». Madame, rappelons un lot de poubelles qui était estimé à 3.000 euros, qu'en est-il du coût de ces poubelles ? En réalité, chaque poubelle coûte 485 euros, l'estimation avancée concernait l'ensemble de l'acquisition des poubelles et non le coût d'une seule poubelle. Ces poubelles, elles sont plus chères que celles d'un marché que nous avons passé le 2.9.2008. Le 2.9.2008, nous avons passé un marché à l'extraordinaire de 25.000 euros, les poubelles étaient à 350 euros, ces poubelles à 350 euros d'une contenance de 50 litres, tout le monde a voté à l'unanimité pour l'achat de ces poubelles. Les poubelles du BAM qui font tant de bruit, ne font pas 50 litres, elles font 80 litres, elles ont un cendrier incorporé, elles ont une serrure incorporée et nous avons demandé une garantie de 10 ans. Voilà ce qui justifie la différence entre une poubelle ordinaire de rue et une poubelle du BAM. En outre, elles répondent à un choix esthétique par rapport au bâtiment, c'est un accord qui est très bien avec les fûts des colonnes. Les économies d'énergie, le simple vitrage. Ce simple vitrage ne concerne que la boutique, une face du hall d'accueil et le déambulatoire où la température requise est inférieure à la température des autres salles. Pour le reste du bâtiment, au Dynamusée, deux vitrages sont présents, espacés de +/- 50 cm ; le reste de la façade présente une vitre, ce même espace avec une toile pour l'aspect visuel du bâtiment, puis le mur en briques existant de l'ancien bâtiment. Ce simple vitrage répondait aux normes exigées par la Région wallonne en termes de coefficient K dans le cadre du permis unique. Les espaces entre les vitres et les portes d'entrée à la boutique et au Dynamusée, ce problème ayant été identifié, une solution respectant la continuité visuelle du verre et améliorer l'étanchéité à l'air est actuellement cherchée. Les ponts thermiques. Pour éviter ces ponts thermiques, l'auteur de projet a prévu une isolation en dessous de l'étanchéité de tout le parvis extérieur sous-jacent à des locaux. Ce problème ne pourrait être rencontré qu'au niveau du déambulatoire, ce qui ne perturbe pas le fonctionnement du musée. La sécurité. Pour l'ouverture officielle du BAM, l'entreprise est intervenue

pour remédier au plus grand nombre de remarques émises par le Service Incendie. En ce qui concerne le local de chauffe, une demande de dérogation est effectivement en cours, elle dépendait du transmis de plans par l'entreprise et l'auteur de projet. Voilà, j'ai essayé de répondre d'une manière la plus transparente possible à votre interpellation.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin pour cette très longue réponse, Mme PREVOT, vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, Madame. Je ne vais pas revenir sur tous les chiffres, il y a quand même eu 11 avenants et le chiffre que j'ai cité, le chiffre de 9 millions, vient du Conseil communal du mois de novembre 2007. Quoi qu'il en soit, je voulais surtout intervenir dans ce dossier parce que la somme prévue est énorme et qu'on n'a pas vraiment eu ce qu'on souhaitait. Au niveau de la rénovation, oui, c'est une rénovation mais seulement je veux quand même dire qu'il n'y avait pas d'humidité au départ et qu'il y en a maintenant et qu'il y a vraiment de gros problèmes, je voulais les signaler. Vous avez parlé de subsides, oui, mais je vous ai dit là n'est vraiment pas la question, on aurait même des subsides pour couvrir l'entièreté de la somme, il y a quand même une manière de faire. Je pensais à tous les montois et tous ceux qui trouvent normal de payer leurs impôts mais qui voudraient quand même que chaque euro dépensé le soit en bon père de famille et ici il y a quand même des hésitations à trouver. J'ai quand même aussi pensé dans ce dossier et je pense quand même que c'est important, à toutes les personnes qui doivent travailler dans les locaux et les risques pour leur santé sont importants et vous pouvez considérer que c'est le Dynamusée qui est peut-être le plus froid mais les gardiens eux-mêmes ont froid dans le musée. Alors, j'ai pensé aussi au problème de conservation d'exposition des œuvres parce que, visiblement, ce problème n'est pas rencontré et c'est très paradoxal dans un endroit qui est prévu pour les accueillir. Alors, nous visons d'être à la pointe dans le domaine de la culture, cela en fait partie et nous devons y être attentifs. J'ai également pensé en exposant ce dossier aux multiples grands travaux prévus dans le cadre du plan de convergence. On a envie de dire vigilance, vigilance, car il faudrait être sur tous les fronts en même temps pour ne pas avoir ce genre de gabegies. Alors, pour l'exemple, nous devrions aussi être les premiers sur les économies d'énergie et quoi que vous en ayez dit, je ne suis pas convaincue vraiment que tout cela ait bien été respecté dans ce bâtiment. Le cahier des charges et le suivi doivent être les plus pointus en ce sens, je suis persuadée que le Service technique fait absolument tout ce qu'il peut mais dans ce cas, il y a vraiment un gros problème et je souhaitais vraiment qu'il soit rencontré.

Alors, pensons aussi à tous les montois qui soutiennent Mons 2015, qui veulent être fiers de leur Ville et de ses infrastructures et qui voudraient vraiment avoir autre chose que, comme je l'ai dit, que ce type d'éponge humide et ce château à courants d'air que j'ai pu voir. Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Juste encore une petite précision parce que vous vous obstinez au montant de 9 millions, ce n'est pas 9 millions si vous le comparez à 5 millions, c'est 7.452..000, soyons précis.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : la TVA on l'a payée quand même !

M. Marc DARVILLE, Echevin : Vous dites que chaque euro doit être dépensé en bon père de famille. Madame, je vous l'ai dit dans ce dossier, l'ensemble des travaux revient à 1.020 euros du m2 alors que d'autres dossiers des bâtiments de la même envergure, ils en sont à 2.200 euros du m2, donc il faut vraiment être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître que nous avons essayé de respecter chaque euro dépensé dans ce bâtiment. Pour le reste, je dois dire que vous avez raison, il y a beaucoup de problèmes, vous avez raison nous devons être vigilants mais lorsque l'on désigne une société, vous savez que on ne la choisit pas, on la désigne en fonction d'un marché public et on attribue le marché en fonction d'un marché public et malheureusement, on ne sait pas toujours faire dans le choix des sociétés ou des sous-traitants, le choix que nous voulons. Et les services techniques, avec les auteurs de projet, parce que nous nous sommes aussi rendu compte, nous n'avons pas attendu votre interpellation pour remédier à tous ces problèmes. L'auteur de projet met tout en œuvre pour remédier aux 330 remarques qui ont été formulées dans la réception provisoire, voilà. Et j'en resterai là.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. Un dernier mot ?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, parce que on ne va pas revoter mais cette somme a quand même été prévue, que vous y ajoutiez la TVA je vous concède que c'est avec TVA mais c'est 9 millions et de toute façon la TVA on la paie alors il ne faut pas quand même chipoter, c'est un gros bâtiment, qui coûte très cher et j'espère que tous les autres que nous allons mettre en chantier ne vont pas connaître le même futur. Je vous remercie.

Sortie de Mme COLINIA = 34 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Madame. Nous allons passer à l'autre interpellation, c'est celle de M. VISEUR qui concerne la rencontre sur les OGM.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, effectivement, le 24 mars dernier devait se tenir aux FUCAM une rencontre citoyenne sur les OGM et c'était à l'initiative de la Ville de Mons. Devaient participer à cette rencontre, des représentants des milieux scientifiques, universitaires, des représentants d'ONG, des politologues, etc. Tous les intervenants avaient été dûment contactés et étaient disponibles à la date prévue, donc il n'y avait pas de problème et pourtant le rapport du Collège du 20 février 2009 indique : « Environnement - Gestion financière » - cela restera un mystère pour moi de savoir pourquoi la gestion financière intervient là-dedans - « le dossier relatif à l'organisation de la conférence citoyenne OGM est remis ». Et, effectivement, le Collège a envoyé aux FUCAM un mail disant que le Collège a annulé la conférence du 24 mars pour des problèmes d'agenda. Par conséquent, la Ville est toujours partie prenante pour la relance à l'automne. Donc, cette conférence sur les OGM que nous avons demandée à plusieurs reprises, on voulait avoir un débat sur cette problématique sociétale qui est liée à la santé, à l'économie, à l'environnement, etc, cela intéresse la population à juste titre, je l'avais moi-même demandé dans la législature précédente et Mme PREVOT l'avait rappelé le 25 février 2008, elle allait finalement avoir lieu mais vous l'avez annulée sans explications, en précisant qu'elle pouvait se tenir au mois d'octobre, pour un problème d'agenda. Alors, pourquoi l'avez-vous annulée, pourquoi elle peut se tenir au mois d'octobre alors qu'elle ait lieu maintenant au mois de mars, tous les intervenants étaient disponibles, pourquoi l'avez-vous annulée, c'est un peu suspect cette annulation.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On va vous donner une réponse mais je peux vous assurer qu'elle aura bientôt lieu.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, M. VISEUR, il n'y a rien de suspect et croyez-moi avec les dates et les agendas, j'ai cru devenir fou. Donc, suite aux engagements pris devant cette Assemblée et souhaitant débattre de ce sujet important, nous avons pris contact avec des spécialistes en matière d'OGM tant du monde universitaire que du monde associatif afin d'organiser cette rencontre citoyenne. La date du 24 mars était pressentie pour cette rencontre mais elle correspondait avec aussi une date qui avait été initialement fixée pour le Conseil communal, donc j'ai dû annuler cette date et puis on a encore modifié la date du Conseil communal qui s'est, pour finir tenu le 17.3 mais le mail avait été envoyé et le Collège communal en sa séance du 20 février a donc décidé de remettre ce point afin qu'un consensus d'agendas soit trouvé et cette rencontre a été

reportée et non annulée et aura bien lieu en automne. La Ville reste bien évidemment porteuse de ce projet.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Vous me dites que ce n'est pas suspect mais moi je trouve quand même, alors que tous les intervenants étaient d'accord, alors que cela se trouvait dans le calendrier de la FUCAM, vous avez annulé cette date du 24 mars, on a quand même changé le Conseil communal, on n'a pas essayé de trouver une nouvelle date avant les élections mais on a reporté cela au mois d'octobre. Il y a des années qu'on demande cette conférence, moi-même je l'ai dit, c'était avant cette législature-ci et c'est le 25 février 2008 que vous avez répondu à Mme PREVOT qu'on allait la faire et quand elle est enfin décidée, on la remet de nouveau au mois d'octobre. D'abord, cela prend un temps fou et puis, à mon avis, on n'a pas trop envie d'entendre ce débat en période électorale parce que je sais bien que M. le Bourgmestre, il n'est pas là sinon je lui rappellerais les paroles qu'il a déjà dites à ce sujet-là, lui est partisan des OGM et il n'avait pas envie qu'on discute des OGM en période électorale. Pour moi, c'est la vraie raison.

M. Marc DARVILLE, Echevin ;: De toute façon, ce n'était pas le Bourgmestre qui allait présider le débat, c'était l'Echevin de l'Environnement mais croyez-moi, il n'y a vraiment aucune suspicion à avoir, nous avons vraiment essayé d'agencer cela mais bon. Je ne peux pas vous empêcher de penser différemment.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Sûrement pas et j'attends le mois d'octobre maintenant !

Sortie de M. BAILLY et Mme HOCQUET = 32 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Elle aura lieu en automne en tout cas, on n'a pas dit en octobre, on a dit en automne, voilà. Alors, je passe aux questions, dans la foulée, pour commencer je vais céder la parole à M. BEUGNIES, une question par rapport à l'Athénée Jean d'Avesnes.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Oui, je voudrais conscientiser le Collège sur un problème que je connais bien puisque le problème de l'Athénée Jean d'Avesnes et en particulier du Centre sportif, avait déjà été traité en son temps sous le Gouvernement arc-en-ciel, dans les sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires, à la rue du Chemin de Fer à Cuesmes, oui, effectivement sous le Ministre Hazette et j'étais commissaire du Gouvernement de cette société publique d'administration des bâtiments

scolaires et le problème avait déjà été soulevé, problème du Centre sportif et le problème bien entendu de la piscine. Bon, c'est le cas de le dire, l'eau a coulé sous les ponts, pas l'eau de la piscine mais enfin l'eau a coulé et la Province depuis, évidemment a repris l'Athénée Jean d'Avesnes et c'est ainsi que le 22 novembre 2005 le Conseil Provincial avait à son ordre du jour le bail emphytéotique de l'Athénée Jean d'Avesnes et le Conseil d'Administration de la SPABSH, Société Publique d'Administration des Bâtiments Scolaires avait marqué son accord pour céder à la Province, par bail emphytéotique de 60 ans tout le site dit « des Pichepots », à l'exception justement du Centre sportif dont je vous parle et des terrains en vente à la rue Vilaine et du Chemin des Préeelles. Une partie des bâtiments est toujours occupée par la Communauté Française pour l'école fondamentale Pierre Coran, les bureaux du préfet et le CPMS. Alors, en ce qui concerne le fameux complexe sportif, il avait été question en son temps, de créer une asbl, une asbl avec trois partenaires : la Communauté Française, la Province et la Ville de Mons qui devaient se répartir les charges et d'ailleurs la fréquentation, cela devait être géré par une asbl, il fallait encore déterminer qui allait être à la tête de cette asbl et on devait payer à cette asbl soit la Communauté Française, soit la Province, soit la Ville de Mons, suivant le taux de fréquentation que les trois partenaires allaient avoir par rapport à ce Centre sportif. Or, maintenant, le problème n'est toujours pas résolu entre la Communauté Française, la Province et la Ville de Mons et on assiste et c'est souvent comme cela, on peut dire à un petit phénomène que l'on connaît bien, qu'on ne sait pas qui est responsable de quoi exactement, un problème d'éparpillement des responsabilités. Si bien que, actuellement, il est plus que temps puisque le chauffage de la partie supérieure du Centre sportif est complètement dégradé et cela depuis début mars et l'éclairage du grand hall il ne fonctionne plus beaucoup, si bien que les étudiants qui fréquentent le Centre sportif doivent quasiment travailler dans la pénombre. Je sais bien que la Ville de Mons n'est pas entièrement responsable puisque...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : une question, cela doit être un peu plus court, non ?

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Oui. Puisqu'il y a 3 partenaires, donc je demande quelle est la position, que pourrait faire la Ville, quelle est la position de la Ville à l'égard du Centre sportif, comment vont se répartir les interventions financières de la location du complexe entre les trois partenaires précités en fonction des heures d'occupation scolaires respectives comme il avait été question en son temps, je pose la

question. Est-ce que les partenaires vont créer ensemble une asbl comme aussi il avait été question ? Dans ce cas, si on crée une asbl, par qui va-t-elle être gérée ? Qui va en avoir la responsabilité ? Et surtout, que va devenir l'ensemble du personnel qui est actuellement affecté au complexe puisqu'il est actuellement un peu sous statut précaire et serait-il réaffecté soit dans des écoles de la Communauté Française, que va-t-il devenir et sous quel statut peut-on envisager que le personnel va être repris ? Voilà mes questions.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci. Je vais céder la parole à M. l'Echevin des Sports, M. SAKAS.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci Mme la Présidente, M. BEUGNIES, merci. Chers collègues, comme vous le savez, le Conseil communal de la Ville de Mons a approuvé en 2002 le projet de convention entre la Ville de Mons, la Communauté Française, représentée par la SPAQ pour l'occupation du complexe sportif Jean d'Avesnes, comprenant le hall sportif et la piscine. Depuis lors, la piscine n'a jamais été rénovée par la Communauté Française, la question du devenir de l'infrastructure se pose. En partenariat avec la Province du Hainaut, une solution s'offre à nous. La Communauté Française a évoqué la possibilité de transformation de la piscine en hall sportif via un renflouement du bassin. Nous souhaitons rapidement explorer cette piste qui permettrait d'offrir une nouvelle surface couverte aux sportifs montois. Concernant la gestion du site, comme convenu dans la convention initiale, celle-ci sera assurée en périodes scolaires par la Communauté Française ou par la Province du Hainaut et pour les autres périodes, par la Ville. Les modalités précises de gestion seront déterminées prochainement sur base de discussions entre la Communauté Française, la Province du Hainaut et la Ville. Quant au personnel employé sur le site, la Communauté Française a signalé vouloir le maintenir mais nous sommes à ce sujet au début de la discussion et comme vous le savez bien M. BEUGNIES, à l'heure actuelle le personnel est pris en charge par l'Athénée Royal de Mons. Quoi qu'il en soit, nous donnons toutes les garanties quant à l'étude sérieuse de ce dossier et ne manquerons pas de vous tenir informé des divers avancements, tant cela représente une réelle opportunité sportive pour la Ville.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin pour cette réponse précise. Alors, je passe à la dernière question qui concerne la pratique du trial sur le terail de Cibly et je cède donc la parole pour cette question à Mme Savine MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Il y a un peu plus d'un an, le 24 janvier 2008 exactement, s'est tenue à Cibly une réunion de consultation des habitants à propos d'un projet d'extension des activités du trial qui sont organisées sur le terril de Cibly. Depuis lors, plus rien. Quand je dis « plus rien », ce n'est pas tout à fait vrai puisque le terril est à nouveau envahi et, comme d'habitude, tous les week-ends par des trialistes. Rappelons, si nécessaire, que cette activité est parfaitement illégale comme l'a concédé M. BIEFNOT lors du Conseil communal du 28 janvier qui je cite, parle « d'encadrer une pratique qui jusqu'à aujourd'hui est illégale ». Mes questions sont simples : l'autorité communale compte-t-elle continuer à être complice de ces infractions ou va-t-elle prendre enfin ses responsabilités pour faire cesser cette activité ? A ce sujet, j'ai reçu copie d'un courrier que le Ministre wallon de l'Environnement vous a envoyé le 10 avril dernier vous invitant à régler la situation sans délai. Quelles mesures avez-vous prises pour vous exécuter ? L'autorité communale a-t-elle au moins mis en demeure de faire cesser ces activités ? Où en est le projet présenté le 24 janvier 2008 ? L'étude d'incidence qui a été confiée à la firme AGEKO devait débuter en mai 2008 et durer 50 jours, elle doit donc être maintenant disponible. Quels en sont les résultats ? La demande de permis de classe 1 a-t-elle été introduite ? Enfin, la majorité actuelle compte-t-elle toujours soutenir ce projet contre vents et marées ? Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. BIEFNOT, vous allez nous donner votre réponse, précise, merci beaucoup.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Je vais tenter, Mme la Présidente, je vais tenter. Bien, Mme la Conseillère, merci pour votre question qui me permet de faire un peu le point sur effectivement quelques problèmes liés au terril de Cibly. Je voudrais vous dire d'abord que bien qu'il ne soit pas couvert par une autorisation et je maintiens tout ce que j'ai dit, l'exercice du trial sur le terril de Cibly est pratiqué depuis près de 50 ans, notamment par les adhérents du Royal Auto Moto Club de Mons. Des compétitions y ont lieu chaque année, dont entre autres la seule compétition belge de trial inscrite au calendrier international et portant le nom de « Trial de l'Héribus à Cuesmes ». En dehors de ces activités répertoriées au calendrier, des personnes totalement étrangères au Club parfois utilisent le terril de Cibly pour y pratiquer diverses activités liées à la moto mais sans nécessairement avoir l'aval de l'ASBL. Ce sont précisément ces activités qui font l'objet des réclamations répétées des riverains. Les réclamations d'aujourd'hui sont strictement les mêmes que celles qui ont conduit le Conseil

communal, en sa séance du 3 mars 1999, a décidé de l'acquisition du terrain de Cibly pour cause d'utilité publique et ce, aux fins de permettre à la Ville de réglementer l'utilisation de ce site. Le souhait était alors de prendre un règlement communal permettant sur ce site la pratique du trial et du VTT, à l'exception de toute autre activité « sauvage ». Alors, pour rappel et cela me paraît très important, le trial est un sport d'équilibre et d'adresse ; les pilotes doivent franchir des sections plus ou moins difficiles suivant leur catégorie, sans mettre pied à terre. Les obstacles sont naturels, il s'agit de roches, de troncs d'arbres ou artificiels. Les motos roulent à une vitesse très lente et j'ajoute même que des motos qui doivent être équipées pour rouler strictement sur la route, donc n'ont pas normalement d'éléments trafiqués. Dans ce cadre, afin de poursuivre le travail entamé en 1999 par le Conseil communal, des études ont été commandées et vous l'avez signalé, notamment 2 bureaux ont été désignés par le Collège en 2006 et 2007 et ont reçu notification des études suivantes : le bureau d'études BIRON comme mission d'auteur de projet pour l'établissement du permis unique de classe 1 et du projet relatif aux activités de trial et de VTT, l'ordre de commencer a été donné le 29 novembre 2006. Le bureau d'études AGEKO dont vous avez parlé, mission d'auteur de projet pour l'établissement de l'étude d'incidence relative aux activités, l'ordre de commencer a été donné le 29 janvier 2007. Vous avez parlé d'une réunion qui s'est tenue à Cibly mais préalablement à cela, en novembre 2007, personnellement et avec les responsables des bureaux d'études, les demandeurs, les responsables du Club nous nous sommes rendus sur place où nous avons fait l'ensemble du tour de ce site afin de bien appréhender les lieux et la problématique. Il a été établi que les seuls véhicules à autoriser sur la zone d'activité sportive seront d'une part, les motos de trial dont j'ai précisé le respect par rapport au code de la route mais également les motos de trial - la définition d'une moto de trial est reprise dans le règlement général de la Fédération Belge de Motocyclisme - et d'autre part, les vélos tous terrains qui, par définition ne sont pas des véhicules, mais ce, dans un nombre relativement limité. Seront interdits, tous les autres véhicules de loisirs qu'il s'agisse de quads, jeeps, véhicules 4 x 4, motos de cross et d'enduro voire de pocket bikes. Le 24 janvier comme vous l'avez dit, une réunion préalable à l'étude d'incidences s'est tenue à Cibly, de nombreux riverains étaient présents et je dois dire que les partisans et les opposants étaient représentés et ont manifesté leurs avis. Suite aux remarques formulées, de nombreux points ont ensuite dû être approfondis tels que l'étude floristique et faunistique à partir de mai, on a attiré l'attention sur le fait qu'il y avait

effectivement à cette période de l'année des choses tout à fait particulières qu'il fallait étudier, une étude du bruit menée en juin lors des entraînements normaux et lors des compétitions et une meilleure implantation des vestiaires pour permettre davantage de quiétude aux riverains. Les projets ont été remaniés en conséquence. L'Administration a reçu la dernière version de l'étude d'incidences en février dernier - 2009 - ainsi qu'un exemplaire du dossier de permis unique. Celui-ci est à l'étude par les services techniques. A ma demande, une réunion réunissant les services techniques, les bureaux d'études et l'exploitant potentiel du site est prévu ce 6 mai afin de finaliser le dossier de permis unique qui devrait être déposé très bientôt. Celui-ci sera alors mis à l'enquête durant un mois et consultable à nouveau par le citoyen qui pourra encore s'exprimer à ce sujet. Le futur projet de circuit permanent de trial devrait permettre l'utilisation du site à des fins sportives encadrées, je répète VTT et motos de trial, ainsi que des activités plus didactiques puisque l'ASBL Environnement et Découvertes a également apporté sa contribution à l'élaboration du projet. Pour le surplus, j'ajoute que l'ouverture de ce site se fera selon un horaire strict de façon à respecter la tranquillité des riverains et qui permettra aux services de Police de verbaliser les contrevenants à ces dispositions car les problèmes que l'on rencontre aujourd'hui ne sont pas tant liés à la pratique du trial mais par des personnes qui font du moto-cross sauvage et qui, avec des motos ou des quads, ne peuvent pas être verbalisés par la police puisqu'il n'y a pas de réglementation. Voilà Madame le point de la situation. Le Collège maintient son idée de garder sur ce site des activités ludiques en essayant de respecter au maximum les riverains. Je rappelle de nouveau ce que j'ai dit en entrée de jeu, voilà plus de 50 ans que ce type de pratique existe et il y a depuis quelques années seulement que des remarques très violentes ont vu le jour. Merci beaucoup.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Alors, après ces interpellations et questions, si vous le voulez bien, nous allons enfin entamer notre ordre du jour.

2° objet : POLICE-CIRCULATION

a) Obourg – Chemin des Ecoliers. Réglementation de la circulation, du stationnement et création d'un passage pour piétons. GEP 6002/OB/20

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

b) Mons – Avenue Frère Orban. Réglementation du stationnement. GEP 6002/160

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

c) Ghlin – rue Charles Périn. Réglementation du stationnement. GEP 6002/GH/66

ADOPTÉ à l'unanimité - 4^{ème} annexe

d) Cuesmes – Allée des Jasmins. Réglementation du stationnement. GEP 6002/CU/97

ADOPTÉ à l'unanimité - 5^{ème} annexe

e) Hyon – Rue Marcel Beaufays. Réglementation de la circulation. GEP 6002/HY/7

ADOPTÉ à l'unanimité - 6^{ème} annexe

f) Flénu – Rue des Croix. Abrogation d'une mesure d'interdiction de stationnement.
GEP 6002/FL/34

ADOPTÉ à l'unanimité - 7^{ème} annexe

g) Jemappes. Rue Tierne St Hubert. Réglementation de la circulation et du stationnement. GEP 6002/JE/139

ADOPTÉ à l'unanimité - 8^{ème} annexe

h) Mons, Chaussée de Binche, limitation de vitesse 50 km/h. GEP 6002/33

ADOPTÉ à l'unanimité - 9^{ème} annexe

i) Mons, Ile aux Oiseaux – réglementation de la circulation et du stationnement.
GEP 6002/403

ADOPTÉ à l'unanimité - 10^{ème} annexe

j) Cibly – rue des Robiniers, création d'un emplacement de stationnement PMR
GEP 6002/CY/1

ADOPTÉ à l'unanimité - 11^{ème} annexe

k) Mons – rue du Joncquois, création de PMR GEP 6002/205

ADOPTÉ à l'unanimité - 12^{ème} annexe

l) Cuesmes – rue Jean Jaurès, création de PMR GEP 6002/CU/48

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

m) Mons – Rue des Glycines. Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/174

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

n) Mons, rue de Bouzanton, création d'un passage piétons et d'un emplacement PMR.
GEP 6002/43

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

3e objet : Intercommunale du Bois d'Havré – Assemblée Générale du 11 juin 09
Ordre du jour Secrét. Communal CI2009IBH/AG06

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. BIEFNOT, SAKAS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, Mme HOUDART

4 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Abstention d'Ecolo parce que nous n'avons personne qui nous représente au Bois d'Havré

ADOPTE - 16^{ème} annexe

4^e objet : Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu en date du 12.2.2009 dans le cadre d'un contentieux fiscal. Contentieux Taxes

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le Collège nous demande ici d'autoriser d'interjeter appel d'un jugement rendu dans le cadre d'un contentieux fiscal. En fait, il s'agit de la taxe relative au personnel de bar. Alors, le personnel de bar et toute personne en ce compris le tenancier ou la tenancière occupé dans un bar qui favorise directement ou indirectement le commerce de l'exploitant soit en consommant habituellement avec les clients soit en provoquant la consommation de toute autre manière que le service normal des clients ou par le seul exercice du chant ou de la

danse. Voilà ce qui nous a été communiqué dans le rapport du budget de l'exercice 2009, rapport de présentation qui est à la page 80. Alors, donc on nous demande, dans le cadre d'un litige, d'approuver une action en recouvrement relatif à un bar. Alors, la Commission spéciale de la Chambre des Représentants a demandé la suppression de cette taxe. Et je demande donc à cette Assemblée qui connaît en son sein des députés fédéraux, d'examiner pourquoi on ne pourrait pas supprimer cette taxe qui est relative à la traite des êtres humains. Voilà la question que je pose. Alors, pourrait-on par exemple, demander de créer une commission ad hoc pour étudier cette question de manière approfondie ? En tout cas, je reprends ce qui a été mentionné à la page 80 du rapport qui nous a été communiqué comme quoi la Chambre des Représentants, l'organisme démocratique le plus important de notre pays a demandé et recommandé la suppression de cette taxe. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : En quelle année ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ecoutez, c'est le rapport du Collège, si vous n'avez pas lu votre rapport et si vous n'avez pas les références, c'est la page 80 du rapport de l'exercice 2009, de présentation.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On ne peut pas se souvenir de tout !

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Ce que M. HAMBYE dit, cela a même été à la Cour des Droits de l'Homme et cela n'a pas été désapprouvé par la Cour des Droits de l'Homme puisque effectivement c'est, comme il le dit si bien, c'est une taxe sur les serveurs et les serveuses de bar et à l'origine, cette taxe, dans le libellé, on parlait d'une taxe sur les serveuses de bar, qu'il y ait toute personne qui par d'autres moyens que par le chant et la danse, incite à la boisson comme il vient de le dire si bien. Et cela a même été à la Cour des Droits de l'Homme pour que l'on ajoute « serveurs de bar » et non pas uniquement « serveuses de bar » donc c'est loin d'avoir été désapprouvé puisque je vous dis que cela a même été à une des plus hautes Cours.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En tout cas, c'est dans la circulaire ministérielle qui a été délivrée par le Ministre COURARD, c'est à la page 80, point 104 de notre rapport budget de l'exercice. Voilà, donc, la Commission spéciale de la Chambre des Représentants a recommandé la suppression, vous dites le contraire mais j'avais lu cela déjà au mois de décembre, évidemment comme on n'a plus qu'une soirée pour approuver tous les budgets, il y a des choses que l'on laisse passer, maintenant je fais objection.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Mais justement le règlement de la taxe, il est passé au Conseil communal et je n'ai pas le souvenir que vous avez évoqué ce point-là.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

26 OUI : MM. BIEFNOT, SAKAS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. LAFOSSE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

2 NON : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE

4 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTE - 17^{ème} annexe

5^e objet : ASBL « Les Amis de Gérard Noël » - Budget de l'exercice 2008.

Approbation.

Gestion f. C/PQ/B2008/ASBL039

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

6^e objet : ASBL « Le Manège.Mons ». Compte et bilan de l'exercice 2007.

Approbation.

Gestion f. C/PQ/C2007/ASBL

7^e objet : ASBL « Le Manège.Mons ». Budget de l'exercice 2008. Approbation.

Gestion f. C/PQ/B2008/ASBL

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Par rapport aux points 6 et 7 sur les compte, bilan et budget du Manège en tant que tels, on n'a pas de remarques. Simplement, on a déjà demandé à plusieurs reprises qu'il y ait un vrai débat démocratique autour de la politique culturelle et de la politique menée par le Manège, on l'a répété plusieurs fois, on nous a proposé un débat autour de Mons 2015, le Président de la Commission du Bourgmestre a aussi lancé l'idée fort intéressante de faire une toutes commissions ou une commission spéciale sur la politique du Manège et son fonctionnement, donc, tant qu'on n'aura pas eu accès à cette demande et de pouvoir participer vraiment à un débat autour de ce thème culturel qui nous est aussi cher, on s'abstiendra.

L'Assemblée passe au vote du 6^{ème} objet qui donne le résultat suivant :

26 OUI : MM. BIEFNOT, SAKAS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme

KAPOMPOLE, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

6 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTE - 19^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du 7^{ème} objet qui donne le résultat suivant :

26 OUI : MM. BIEFNOT, SAKAS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

6 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTE - 20^{ème} annexe

8^e objet : Objectifs de convergence – Mission pour la réalisation d'une programmation fonctionnelle et technique visant la construction d'un Centre de Congrès. Introduction de la pondération des critères d'attribution. 3^e/5e E/2009.CONV.772.090

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, ce point 8 c'est une mission pour la réalisation d'une programmation fonctionnelle et technique visant la construction d'un Centre de Congrès, donc c'est relatif au fameux Centre de Congrès à côté de la gare. Alors, quelques remarques à propos de ce dossier. D'abord, dans le dossier, il n'y a pas d'évaluation de ce marché. En général, on aime quand même bien savoir avant de voter combien cela pourrait à peu près coûter. Deuxième remarque, dans les critères, le coût n'intervient que pour 20% alors que par exemple, le délai d'exécution intervient pour 30%, cela veut donc dire que nous sommes prêts à payer cher pour que cela aille vite. Et cela c'est déjà tant pis pour les budgets, surtout au cahier spécial des charges, il y a 17 pages et dans ce cahier spécial des charges, il y a deux lignes sur les critères de développement durable. Je lis exactement ce qui est écrit : « ces recommandations aborderont également les thèmes tels que développement durable, accessibilité aux PMC... devenus incontournables », on dirait même que l'auteur regrette d'avoir mis cela parce que c'est vraiment sans conviction... l'accessibilité aux PMR, mon voisin

me fait remarquer que j'ai commis un lapsus, PMR. Alors, pour moi, en tout cas c'est insuffisant comme recommandations ces deux lignes, on doit se fixer des objectifs, ce Centre de Congrès doit être un bâtiment passif, neutre en émission de CO2, cela ne peut pas être un deuxième BAM en tout cas. Le Bourgmestre nous a dit tout à l'heure que pour la gare, évidemment que cela devait être un bâtiment qui ne consommerait pas d'énergie, etc, cela doit être la même chose pour ce Centre de Congrès et cela doit être écrit noir sur blanc. Alors, nous demandons de revoir les critères, c'est-à-dire que sur les 50 points de la note méthodologique puisqu'il y a 50 points, ce critère-là, nous demandons d'en attribuer au moins 10 et on n'est pas gourmand, en en demandant que 10, on peut toujours faire plus, 10 points en tout cas pour le développement durable, l'accessibilité pour tous, l'énergie, bâtiment passif, etc. Ce critère devrait être introduit dans le cahier des charges.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, donc lorsque nous avons élaboré ce dossier, pour ce Centre de Congrès, on partait de rien, de rien du tout et nous avons besoin d'estimations pour définir un auteur de projet et il est évident que ce que vous dites, M. VISEUR, est juste, nous avons besoin de critères concernant le développement durable plus important, il nous semblait seulement que c'était un peu prématuré pour la première mission qui est juste une mission de guidance pour nous dire la taille des salles, le nombre de personnes que l'on peut accueillir, mais il nous semblait que c'était dans cette mission-là un peu prématuré. Néanmoins, pour vous montrer notre bonne volonté, nous allons accéder à votre demande et nous allons ajouter 10 points dans les 50 points.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ok, merci, cela me paraît du bon sens.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. BIEFNOT, SAKAS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, COLLETTE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, HOUDART

1 ABSTENTION : M. TRANCHANT

ADOPTE - 21^{ème} annexe

9^e objet : Objectifs de convergence – Ancienne Chapelle du Couvent des Ursulines – Echafaudage façade arrière – Application de l’article L1222-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – Information au Conseil. 3^e/5^e BE.2009/CONV. 771.086/AB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ici on est dans l’ancienne Chapelle du Couvent des Ursulines. C’est un dossier qui me semble déraiper à peine lancé. En septembre 2007, on a déjà voté pour des échafaudages, pratiquement 100.000 euros - 99.885 euros - donc 100.000 euros d’échafaudages. En 2008, on a voté pour une convention avec l’auteur de projet pour 600.000 euros, 600.000 euros, décision qui a été annulée par après pour pouvoir justement dépasser ce plafond parce que on a jugé qu’on n’en sortirait pas avec 600.000 euros et aujourd’hui, on nous demande de nouveau pour des échafaudages mais cette fois-ci à l’arrière, pratiquement 169.000 euros, à quelques euros près. Alors, si on additionne les trois, on est déjà vite à 1 million d’euros avant même d’avoir planté un clou, juste pour des échafaudages et l’étude du projet. Cela me paraît un dossier mal parti sur le plan budgétaire. Je crois que la première erreur était de l’avoir racheté ce bâtiment à la Province de Hainaut et maintenant on a un chameau sur le dos pour en faire ce qu’on a appelé une artothèque mais quand on a demandé exactement ce que cela été, mais c’est finalement un magasin pour le stockage des œuvres d’art. Alors, vu l’investissement que cela va nécessiter, il y a peut-être mieux d’en faire quelque chose d’un peu mieux et mon collègue François COLLETTE a, à ce sujet, une proposition à vous faire.

M. François COLLETTE, Conseiller : Oui, si vous le permettez, Madame le Président, dans la foulée de ce que vient de dire M. VISEUR, effectivement cette artothèque que l’on appelle magasin d’œuvres d’art apporte une très faible valeur ajoutée à la Chapelle du Couvent des Ursulines, je vais dire bâtiment en extrêmement mauvais état, construit d’ailleurs avec des matériaux peu durables, dont la Province s’est débarrassée en la refilant à la Ville de Mons et en lui refilant aussi des obligations de propriétaire. Le bâtiment au niveau esthétique vaut ce qu’il vaut, peut-être pas grand-chose, il est plus important peut-être dans l’image qu’il donne de la Ville de Mons et vous avez dans les salons de Versailles, des toiles de Van Rysselberghe qui commémorent l’entrée de Louis XV à Mons où vous retrouvez des représentations de Mons avec le Couvent des Ursulines quand il est vu depuis la Porte du Rivage et effectivement, cela fait partie du patrimoine visuel de Mons même s’il n’est pas d’une qualité architecturale très importante. Mais je pose à cet égard deux questions : j’ai vérifié que l’ancien Couvent

des Ursulines y compris la Chapelle avaient fait l'objet d'un classement comme monuments au mois de septembre 1980 et dans ces conditions, en principe, la restauration notamment extérieure devrait pouvoir élargir à une subsidiarité patrimoine, est-ce qu'un certificat de patrimoine a été demandé, est-ce qu'il y aura une intervention supplémentaire à celle du Feder qui est envisagée en général, un certificat de patrimoine met énormément de temps à être délivré. Et alors, en ce qui concerne la valeur ajoutée, moi je reste aussi extrêmement réservé quant à l'affectation de l'ancienne Chapelle en magasin d'œuvres d'art, alors que, par contre, dans une prévision de Mons 2015 on peut regretter que la Ville de Mons n'ait absolument aucun musée d'arts anciens comme Liège qui était concurrente jusqu'il y a peu, a inauguré son Grand Curtius, si on pouvait effectivement trouver quelque chose d'équivalent, il conviendrait que la Ville de Mons acquiert l'ensemble du bloc, rachète à la Région wallonne la partie de l'ancien Couvent affectée au Fond du Logement des familles nombreuses dont l'activité économique n'est pas très importante et qui est un bâtiment de grande valeur intérieure puis fasse la liaison avec le bâtiment voisin puis avec la Chapelle pour qu'on puisse y développer quelque chose qui permet une scénographie muséale qu'aucun autre bâtiment à Mons ne permet et à ce moment-là, on pourrait penser que la rénovation extérieure s'applique ou s'articule sur une plus-value d'exploitation intérieure qui en vaudrait la peine et justifierait peut-être qu'on fasse cette dépense. Mais dans l'optique d'être un simple entrepôt, il nous semble effectivement qu'on frise le déraisonnable en s'engageant dans ces travaux pour une destination aussi peu certaine, peu contributive et peu intéressante.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'embraye puisque j'avais déjà exposé cette idée depuis déjà un an ou deux...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : ... je vais vous céder la parole, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : excusez-moi....

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. HAMBYE, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : excusez-moi, toutes mes excuses, Mme la Présidente. J'embraye puisque j'avais déjà exposé cette idée quand on voit le ½ milliard d'investissements qu'ils ont fait à Liège pour le Grand Cursus, la possibilité que l'on a de relier le musée François Duesberg qui est exceptionnel, alors on m'a dit que le voisin n'était pas vendeur, mais le voisin d'un organisme parastatal public dépend de la Région wallonne, je pense que quand même, vu les bonnes relations que le Bourgmestre a avec la Région wallonne, tout n'est pas impossible, on pourrait d'ailleurs leur

proposer l'ancien mess des officiers, c'est très bien, on pourrait faire un échange puisque, apparemment, c'est toujours possible et donc transposer, transférer les services de la société wallonne ou le Fond du Logement des familles nombreuses et alors on a un ensemble muséal exceptionnel qui est entre la gare future, le Centre d'Art Religieux, la Collégiale Ste-Waudru si on veut parler plus concrètement et la Grand'Place, cela s'insère dans un axe de rénovation qui est d'ailleurs voulu par le Bourgmestre. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Quelques petites infos et compléments d'information. Donc, pour rappel, le projet a été déposé tel quel à la Région wallonne il y a plus de deux ans, pour avoir les subsides, nous ne pouvons changer l'affectation du projet tel qu'il a été déposé. Maintenant, vous devez également savoir que le rez-de-chaussée de ce bâtiment est considéré comme un musée et non pas comme un centre où on stocke des œuvres.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour votre information toute historique, en fait c'était l'emplacement d'une ancienne carrière de schistes, c'est le voisin qui me l'a dit et lors des travaux récemment depuis un mois, ils se sont rendus compte que la Chapelle était construite sur la carrière et qu'ils ont utilisé les pierres de la carrière pour construire ce bâtiment qui est en schiste et qui n'est pas de la pierre normale comme la pierre d'Ecaussines ou de Soignies, c'est comme cela qu'on a des problèmes techniques.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci pour cette information.

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

10^e objet : Contrat programme arts plastiques 2009-2012 : approbation. Culture 6901-PU

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Avant d'entamer ce point 10, je vais vous faire un petit état des lieux de ce contrat programme arts plastiques 2009-2012. En tant que capitale culturelle de la Wallonie dans sa perspective de sa candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2015, la Ville se doit de développer une politique culturelle structurée active et pluridisciplinaire. Dans ce contexte, il était donc vraiment impératif pour nous de consolider comme pour les arts de la scène, le volet consacré aux arts plastiques. Le projet du contrat programme proposé à votre approbation est l'aboutissement d'une longue réorganisation de notre politique des arts plastiques qui a

débuté il y a deux ans par la rénovation du BAM et des anciens abattoirs. Ces lieux forment désormais, avec la salle St-Georges, l'ensemble des espaces d'expositions concernés par la politique d'expositions communale. Le contrat programme nous permet donc, via la Communauté Française, d'obtenir un budget de 480.000 euros par an pour pouvoir justement mener à bien ces expositions. Il y aura trois expositions annuelles avec des thèmes différents, à savoir une exposition à caractère international. Cette exposition sera produite ou au moins co-produite par l'équipe du BAM, elle s'accompagnera évidemment d'une émission d'un catalogue scientifique, évidemment elle aura un niveau de qualité qui sera digne des grandes institutions internationales dans la perspective d'opérer des échanges avec celles-ci. Il y aura également une exposition au départ des collections publiques de la Ville de Mons ou celles qui sont en dépôt chez nous, qui sont en dépôt par la Communauté Française. Elle sera donc centrée sur les collections publiques de la Ville de Mons ou comme je viens de le dire celles déposées par la Communauté Française, telles que les expos qu'on a déjà connues telles que notamment les collections Nearing-Duvivier. Et une troisième exposition culture et société, que l'on pourra appeler comme cela, qui aura lieu à la salle St-Georges et évidemment un espace sur la Grand'Place, espace d'accès gratuit et volontairement grand public afin d'exposer au mieux la position géographique particulière de cette salle et elle traitera bien sûr de thèmes plus généralistes tels que l'histoire, la culture, le folklore, etc. Il s'agira donc bien entendu de travailler durant les années à venir sur deux politiques distinctes, l'une centrée sur les expositions, l'autre sur la relance d'une politique muséale. Voilà, il me semblait important de vous préciser succinctement le contrat programme arts plastiques 2009-2012.

ADOpte à l'unanimité - 23^{ème} annexe

61^e objet SI. Acquisition de matériel d'incendie avec l'aide financière de l'État.
Modification plan quinquennal – programme 2009.

ADOpte à l'unanimité - 24^{ème} annexe

Sortie de MM. HAMBYE et TRANCHANT = 30 présents

11^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.
Ouverture de classes maternelles communales « dites d'été » au 16.3.2009. 8e/1^e 64

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je voudrais faire une suggestion qui m'est venue lors d'un voyage, d'une mission pédagogique au Québec et j'ai pensé à la Ville de Mons. J'ai pensé à la Ville de Mons et je me suis même exprimé lors d'un atelier là au Québec, j'ai essayé de faire connaître la Ville de Mons et notamment notre projet ambitieux de Mons Capitale Culturelle 2015. Et je vais vous dire pourquoi j'ai pensé à la Ville de Mons et que je me permets de relater et de faire quelques suggestions, donc il s'agissait d'un colloque que les Québécois ont appelé « l'approche orientante ». En fait, cela consiste à faire pédagogiquement révéler dès le primaire aux écoliers et puis aux étudiants, par des tas d'activités, leurs potentiels de façon à ce qu'ils puissent s'orienter dans la vie. Et tout cela est structuré et je dois dire que j'ai été vraiment frappé par deux choses. Tout d'abord, j'ai assisté à des gosses de primaire qui témoignaient avoir enregistré eux-mêmes une chanson sur un DVD et vendu cette chanson eux-mêmes, ils ont tout organisé pour vendre une chanson. Donc, non seulement c'est l'éveil si je puis dire à la culture mais en même temps, ils ont appris à gérer leur propre production. Puis, j'ai aussi assisté à des élèves un peu plus âgés, fin primaire début secondaire, des élèves qui étaient devenus de véritables producteurs, c'est-à-dire qu'ils organisaient des spectacles, ils engageaient eux-mêmes des personnes qu'ils géraient. Cela m'a paru tout à fait extraordinaire et ces élèves venaient témoigner qu'ils aimaient bien venir à l'école et que pour eux c'était vraiment un apport considérable. Alors, je me suis dit, bon sang, Mons Capitale Culturelle 2015, nous avons déjà fait quelque chose dans ce sens puisque l'idée, je pense que « j'aurai 20 ans en 2015 » me paraît quand même une excellente idée. Alors, je me suis dit, ici je vous donne deux exemples, la Province d'ailleurs compte appliquer cette méthode approche orientante et c'est pour cela d'ailleurs que nous avons été dans son enseignement mais il y a un fil conducteur parce que là au Québec cela se passe dès le primaire vers le secondaire. Alors, je me demande dans quelles mesures on ne pourrait pas se renseigner, notamment avec la Province et qu'on ne pourrait pas motiver nos enseignants au sein de notre enseignement primaire pour que ces enseignants là mobilisent par différentes méthodes pédagogiques et par des activités, sensibilisent les écoliers à ce que va être Mons Capitale Culturelle 2015, je l'espère, et par des activités qui vont dans ce sens afin de les sensibiliser à ce projet. Voilà à ce que je demande de réfléchir.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Mais si je peux me permettre, je vais en tant qu'Echevine de l'Education vous répondre parce que vraiment je tiens à vous remercier

sincèrement de votre intervention qui me permet justement de souligner le rôle combien important qu'ont joué le Service de l'Education et l'Echevinat de l'Education à l'occasion d'ailleurs du dépôt de la candidature de Mons Capitale Culturelle 2015. Nous avons sensibilisé les acteurs de notre région et ces acteurs ce sont notamment les enfants. Les enfants de nos écoles qui seront adolescents en 2015. Nous avons souhaité dès le départ les associer, associer toutes les écoles, de tous réseaux confondus au projet Mons 2015. Que ce soit le PO bien entendu de la Ville de Mons, mais également l'enseignement provincial, l'enseignement libre et la Communauté Française. L'écho rencontré fut immédiatement positif. C'est ainsi que lors d'une de ces nombreuses réunions, fut imaginé la « candi fête ». Un groupe s'est constitué avec des différents directeurs et cette fête a germé dans l'idée des différentes directions avec notamment cette grande fresque qui a été déposée le 1^{er} mars sur la Place de Mons. Et suite au succès enthousiaste qui a été rencontré ce 1^{er} mars, des rencontres se poursuivent et plusieurs projets sont d'ailleurs en cours de réalisation. Ainsi, demain il y a une réunion qui a lieu avec des différents directeurs d'écoles mais il y aura également une réunion qui aura lieu le 6 mai prochain avec le Conseiller pédagogique de Microsoft afin d'examiner la possibilité de créer des blogs à l'intention des enfants des écoles fondamentales. Il y aura également le 15 mai une rencontre avec l'asbl Envie et la directrice de la Maison Folie en compagnie des chefs d'établissements pour la mise sur pied d'ateliers slam au sein des différents établissements. Donc, vous voyez l'éducation au niveau de notre service de l'Education, Mons 2015 reste vraiment un de nos projets et ce projet, on veut le porter ensemble et avec nos enfants.

ADOpte à l'unanimité - 25^{ème} annexe

12^e objet : Ancienne Maison communale de Jemappes – Travaux d'aménagement – lot 4 : électricité. Approbation de l'avenant 1. MP/2007/PGV.832.504.04/BD

ADOpte à l'unanimité - 26^{ème} annexe

13^e objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 10.348,91 euros destiné à financer : le remplacement du bardage et des corniches de l'école rue Defrise à Flénu.
Gestion f. Budget Extr.7602

ADOpte à l'unanimité - 27^{ème} annexe

14^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en janvier, février et mars 2009 pour l'administration centrale. Gestion f. EXTRA/DD0109

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

15^e objet : Règlement redevance terrasses, Modification. Gestion f.

REMIS

16^e objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Rapport d'activité 2008. Aménagement Territ. et Permis UR2009

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

17^e objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines. Rapport d'activité 2008. Aménagement Territ. et Permis UR2009

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

18^e objet : Rénovation urbaine de l'Ilot de la Grand-Place. Rapport d'activité 2008. Aménagement Territ. et Permis UR2009

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

19^e objet : Rénovation urbaine du Quartier Rachot – Rapport d'activité 2008. Aménagement Territ. et Permis UR2009

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

20^e objet : Cuesmes – aliénation du garage n° 8 rue H. Delanois
Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

21^e objet : Braderie 2009. Règlements commerçants locaux, ambulants et exigences sanitaires. Développement Économique

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

22^e objet : Cimetière de Flénu. Résiliation des actes de concessions pour état d'abandon des sépultures affichées le 11 octobre 2007. Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 35 à 75^{ème} annexes

23^e objet : Centre de vacances adapté 2009 : convention. Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité - 76^{ème} annexe

24^e objet : Maison communale d'Accueil pour l'Enfance à la rue de la Croix-Rouge, 4 à 7000 Mons. Liquidation de subvention à l'ASBL « Les P'tits Lumeçons ». Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité - 77^{ème} annexe

25^e objet : Modification de la voirie communale consistant la pose d'un câble BT 400W 4 G 150 ALE rue de Bouzanton à Mons, dans le cadre d'une demande de permis. Aménagement Territ. et Permis AB 23341

ADOPTE à l'unanimité - 78^{ème} annexe

26^e objet : Football de Flénu – chaufferie, mise en conformité incendie. Approbation du CSC, estimation et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e 2009/764.195.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 79^{ème} annexe

27^e objet : Ancienne maison communale d'Obourg – renouvellement partiel des couvertures. Approbation du CSC, estimation et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009/104.007/VT

ADOPTE à l'unanimité - 80^{ème} annexe

28^e objet : Cimetière de Mons – Création d'un ossuaire. Approbation du CSC, estimation et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009/SUB.878.400/VT

ADOPTE à l'unanimité - 81^{ème} annexe

29^e objet : Cimetières, remise en état des pelouses d'honneur. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e 2009/878. 296.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 82^{ème} annexe

30^e objet : Ecole Barigand Limauge à Ghlin – Renouvellement de l'installation électrique du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e 2009/sub.722.090/BD

ADOPTE à l'unanimité - 83^{ème} annexe

31° objet : Ecole communale du Ponton à Cuesmes – Entretien des toitures.
Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° 2009/722.155/BD

ADOPTE à l'unanimité - 84^{ème} annexe

32° objet : Ecole communale Barigand Limaugé à Ghlin – Entretien des toitures de la salle de gymnastique. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° 2009/722.149/BD

ADOPTE à l'unanimité - 85^{ème} annexe

33° objet : Bâtiments communaux – Fourniture et pose de protections solaires.
Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° 2009/137.021/AD

ADOPTE à l'unanimité - 86^{ème} annexe

34° objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service des Plantations. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° 2009/766.216.00/AEC

ADOPTE à l'unanimité - 87^{ème} annexe

35° objet : Travaux d'amélioration et d'égouttage à l'avenue du Champ de Bataille à Jemappes. Approbation de l'avant projet. 3°/3° E/2007/421.067/ML/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 88^{ème} annexe

36° objet : Bâtiments scolaires – Acquisition de centraux téléphoniques numériques.
Approbation des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2009/722.199.00/CB

ADOPTE à l'unanimité - 89^{ème} annexe

37° objet : Acquisition de mobiliers pour les bâtiments communaux. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2009/137.028/CD

ADOPTE à l'unanimité - 90^{ème} annexe

38° objet : Approbation du plan d'alignement tendant à l'incorporation et cession à titre gratuit dans le domaine public communal de parcelles (Allée des Saules, des Pins et des Noisetiers) sises à Mons. 3°/3° A/8509/CDP/MM/C/3/159

ADOPTE à l'unanimité - 91^{ème} annexe

39° objet : Réfection des routes en béton. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2009/421.077.00/GMS

REMIS

40° objet : Approbation du plan d'alignement en vue de l'incorporation dans le domaine public communal de parcelles à la rue de Tournai (clos de l'Herbette) sise à Ghlin. 3°/3° A/8262.A/4/11/MM

ADOPTÉ à l'unanimité - 92^{ème} annexe

41° objet : Ecole communale rue I. Fiévez à Havré – installation d'un pavillon préfabriqué. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° 2009/722. 136/LF

ADOPTÉ à l'unanimité - 93^{ème} annexe

42° objet : Ecole communale de la Bruyère à Mons – Installation en entretien des toitures. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° 2009/722. 148/LF

ADOPTÉ à l'unanimité - 94^{ème} annexe

43° objet : Mise en peinture des poteaux d'éclairage. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° 2009/764.202/LF

ADOPTÉ à l'unanimité - 95^{ème} annexe

44° objet : Orchestre de Chambre de Wallonie – Travaux de toiture. Approbation du CSC, estimation et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° 2009/772.241.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité - 96^{ème} annexe

45° objet : Bibliothèques communales – Travaux pour l'accessibilité des locaux. Lot 1 : Flénu. Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3°/2° 2005/sub.767.120.01/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité - 97^{ème} annexe

46° objet : Académie de Musique – Remplacement des chaudières existantes – Approbation du CSC, estimation et détermination du mode de passation du marché. 3°/2° E/2009/734. 180.00/VT

ADOPTÉ à l'unanimité - 98^{ème} annexe

47° objet : Acquisition de bancs pour le Service des Plantations. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° 2009/766.215.00/AEC

ADOPTÉ à l'unanimité - 99^{ème} annexe

48° objet : Travaux d'égouttage divers – Remplacement de l'égout situé à la rue de la Croix Rouge à Mons. Approbation de l'avenant n° 2. 3^e/3^e E/2008/877/297.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 100^{ème} annexe

49° objet : Travaux d'aménagement routiers de sécurité à réaliser aux abords d'écoles situées à Mons et Cuesmes. Approbation de l'avenant 2. 3^e/3^e E/2006/421.052.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 101^{ème} annexe

50° objet : Rue des Dominicains à Mons – Travaux de voirie, d'égouttage et de sécurisation. Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2007/2009 – Année 2009 – Mission d'auteur de projet. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/3^e E/2005/421.066.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 102^{ème} annexe

51° objet : Programme triennal 2007-2009 des travaux subsidiés par la RW. Modification par l'ajout d'un investissement relatif à l'égouttage et remise en état de la voirie de la rue de l'Yser à Obourg. 3^e/3^e A/20522/ML

ADOPTE à l'unanimité - 103^{ème} annexe

52° objet : Travaux de construction de nouvelles infrastructures au MOHA – Mission d'auteur de projet en stabilité et en techniques spéciales. Approbation des critères de sélection qualitative du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009/764. 205/BD

ADOPTE à l'unanimité - 104^{ème} annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au huis clos. Merci à la presse d'être restée jusqu'au bout, merci au public.

La séance s'ouvre à huis clos avec 30 présents

Sont absents : MM. DI RUPO, MILLER, MARTIN, BARVAIS, BAILLY, Mme COLINIA, MM. ROSSI, MERCIER, Mme MERCIER, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT

53° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

a) Personnel administratif – Octroi à un chef de bureau administratif d'un congé à 2/3 temps pour l'exercice d'une fonction au sein d'un secrétariat politique GRH 12517

ADOPTE – 105^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps accordée à une graduée en sciences juridiques GRH 11370

ADOPTÉ – 106^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

54^e objet : PERSONNEL DU SERVICE DE PRÉVENTION. Personnel du Service de Prévention – Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/3 temps à un employé contractuel GRH 10769

ADOPTÉ – 107^e annexe

55^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- a) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à un employé d'administration GRH 10940.fc

ADOPTÉ – 108^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- b) Octroi d'un congé parental mi-temps suivi d'un congé parental d'1/5 temps à une employée d'administration GRH 11920.fc

ADOPTÉ – 109^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à une employée d'administration GRH 17115.fc

ADOPTÉ – 110^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- d) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps accordée à une employée d'administration GRH 10758.fc

ADOPTÉ – 111^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à un ouvrier qualifié GRH 11894.fc

ADOPTÉ – 112^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

56^e objet : PERSONNEL OUVRIER – Pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié définitif. GRH 8/3866

ADOPTÉ – 113^e annexe

57^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- a) Nomination définitive de 2 Opérateurs Centre 100. SI/cell.GRH-18214/13 Gen

ADOPTÉ – 114^e et 115^e annexes

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- b) Démission honorable accordée à un sous-chef opérateur centre 100 définitif.
SI/cell.GRH-3241

ADOPTÉ – 116^e annexe

58^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles.
8e/1^e 3698/3752/3753/3519/3577/3376/3549/3701

ADOPTÉ – 117^e à 124^e annexes

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- b) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant.
8e/1^e 3698/3556/3741/3753

ADOPTÉ – 125^e à 128^e annexes

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- c) Modification de la délibération du 20.1.2009 portant sur la désignation d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 3737

ADOPTÉ – 129^e annexe

- d) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant.
8e/1^e

double emploi avec le b)

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires 8^e/1^e 3755(2)/3742/3683/3527(2)/3676/3746/3725

ADOPTÉ – 130^e à 138^e annexes

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire
8^e/1^e 3331

ADOPTÉ – 139^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- g) Désignations à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique 8^e/1^e 3690/3748/3745/3757/3756

ADOPTÉ – 140^e à 144^e annexes

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de psychomotricité 8^e/1^e 3745

ADOPTÉ – 145^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- i) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtresses spéciales de religion catholique 8^e/1^e 3706/3580

ADOPTÉ – 146^e et 147^e annexes

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- j) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire 8^e/1^e 3381

ADOPTÉ – 148^e annexes

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- k) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive 8^e/1^e 6430

ADOPTÉ – 149^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- l) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une maîtresse spéciale de religion protestante 8^e/1^e 6089

ADOPTÉ – 150^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- m) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive 8^e/1^e 6644

ADOPTÉ – 151^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- n) Fixation des prestations de maîtres spéciaux de morale laïque pour l'année scolaire 2008-2009 8^e/1^e 1044

ADOPTÉ – 152^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- o) Désignations à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux de morale laïque 8^e/1^e 3159/7269(2)/3735(2)/3740/3739/3746/3759/3754

ADOPTE – 153^e à 162^e annexes

59^e objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- a) Prolongation du congé pour exercer provisoirement une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire d'un professeur d'orgue.
8^e/2^e 3024

ADOPTE – 163^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- b) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e/2^e 8531

ADOPTE – 164^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- c) Désignation d'un professeur de violoncelle, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 3600

ADOPTE – 165^e annexe

60^e objet : ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- a) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e/2^e 6857

ADOPTE – 166^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

- b) Démission honorable d'un professeur de cours généraux et techniques. 8^e/2^e 5862

ADOPTE – 167^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2009.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal adjoint,

L'Echevine-Présidente,

Philippe LIBIEZ

Catherine HOUDART.

=====